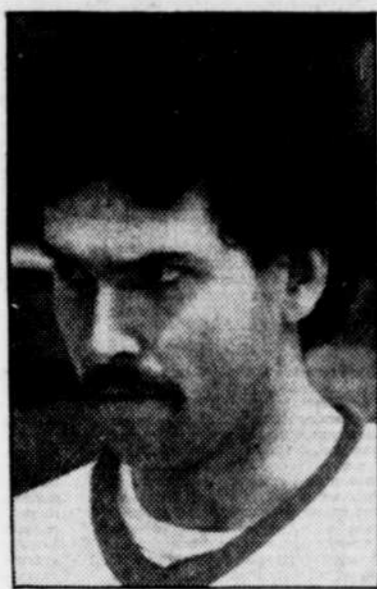


jeudi

Cloutier et Bernier à Québec sans être protégés

Les dirigeants des Nordiques ont bien manœuvré et conserveront Réal Cloutier et Serge Bernier sans avoir à les protéger. Puis, il protégeront leurs liens avec Marc Tardif et Gary Larivière comme nous le rapportent nos journalistes Claude Laroche et Maurice Dumas.



Réal CLOUTIER

sports, pages C-1, C-2

Colisée: le projet Tremblay a l'appui de spécialistes

Le projet d'agrandissement du Colisée, soumis par le "designer" Yves-Paul Tremblay, refait surface avec l'annonce de l'appui de spécialistes et techniciens. D'ailleurs, M. Tremblay demande à la ville de Québec de soumettre son projet à l'étude d'une firme indépendante. Une histoire à suivre.

sports, page C-1

D'Indy au circuit québécois

sports, page C-5



l'automobile

Cargo brûlé: quatre morts de Québec

page A-13

La rouille

Notre chronique d'aujourd'hui nous aide à distinguer la rouille "normale" et la rouille "anormale".

page A-8

ghislaine rheault Naître à Québec



dossier, page A-5

En éditorial

Monique Payeur commente les propos tenus par le spécialiste en fiscalité, Marcel Bélanger, sur la politique fiscale du Parti québécois, lors du congrès des comptables agréés à Pointe-au-Pic.

page A-4

Un Japonais éclipse le record du Québécois Luc Lapointe

TOKYO (AFP) — Un Japonais, Hideaki Tomoyori, a battu un record du monde en mémorisant 15,151 chiffres après les décimales de "pi", qui constitue le rapport entre la circonférence d'un cercle et son diamètre.

Tomoyori a récité ces chiffres pendant trois heures et dix minutes lundi devant trois journalistes de la chaîne de journaux Yomiuri, battant ainsi le record détenu depuis 1977 par le Britannique Michael John Poultney avec 5,050 chiffres.

Il a eu l'idée de battre ce record en lisant une information rapportant qu'un étudiant canadien, Luc Lapointe, 17 ans, de Sainte-Foy, avait mémorisé 8,750 chiffres après les décimales, exploit qui n'avait pas encore été officiellement homologué.

Tomoyori a déclaré après son exploit qu'il pensait pouvoir "mémoriser jusqu'à 100,000 chiffres" après les décimales.

sommaire

- Annonces classées D-5 à D-22
- Arts et spectacles B-4 à B-7
- Automobile A-8
- Bandes dessinées D-22
- Bridge D-9
- Carrières et professions B-8
- Consommation A-9
- Décès D-23
- Economie-finances C-8 à C-11
- Feuilleton D-19
- Horoscope D-10
- Information régionale B-2, B-3
- Mot mystère D-7
- Mots croisés D-21
- Où aller à Québec B-6
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron D-6
- Pierre Champagne A-14
- Sport C-1 à C-7
- Télévision B-4

météo

Ensoleillé avec un maximum de 23 aujourd'hui à Québec et en Beauce. Ensoleillé et maximum de 18 à 22 à Baie-Comeau et à Sept-Îles. Ensoleillé et maximum de 19 à Rimouski, Rivière-du-Loup, La Malbaie et en Gaspésie. Demain, averses.

détails à la page D-5

Reconnaissance de Jérusalem par Clark

Le Canada ne bougera pas dans l'immédiat

(D'après PC, UPC, Reuter et AFP) — Le Canada n'a pas l'intention de déménager dans l'immédiat son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. C'est ce qu'a annoncé au cours d'une entrevue radiophonique le nouveau ministre des Affaires extérieures, Flora MacDonald.

Mme MacDonald a précisé que le déménagement de l'ambassade demeure un objectif du gouvernement Clark mais qu'il y aura lieu de tenir compte tant des réactions des

pays arabes que de celles des Etats-Unis. Le déménagement, a dit Mme MacDonald, n'est pas un geste qui doit être posé de façon précipitée. Il ne se réalisera certainement pas dans l'immédiat.

Réactions

Satisfaction en Israël, mécontentement doublé de menaces dans le monde arabe, inquiétude en certains milieux d'affaires canadiens, prudence aux Etats-Unis. L'annonce, mardi, par le premier

ministre Joe Clark, de son intention de déménager l'ambassade canadienne en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem a provoqué de nombreuses réactions.

Après le premier mouvement de joie du premier ministre Menahem Begin, les journaux israéliens ont emboîté le pas, hier, le quotidien Maariv titrant "Hommage au Canada". Le journal affirme que le déménagement de l'ambassade canadienne pourrait cependant pren-

dre plus de temps que ne le souhaite le gouvernement israélien. "Nous devons nous attendre à une campagne de menaces et de chantage des pays arabes contre le Canada" écrit Maariv.

Cette réaction arabe n'a en effet (Suite à la page A2, 1re col.)

voir nos autres informations aux pages A-2, B-10

Les femmes parlent, les hommes servent!

par Denis ANGERS

Pour une rarissime occasion dans les annales québécoises, c'étaient des jeunes hommes qui, sourire de rigueur aux lèvres, servaient le café et les petits gâteaux à une assemblée de femmes venues discuter politique avec un ministre du gouvernement du Québec. Le monde traditionnel à l'envers, quoi!

C'est pourtant ainsi que s'est déroulé hier soir le lancement de la campagne référendaire dans le comté de Limoilou, au centre Monseigneur-Marcoux où le ministre Lise Payette était venue entretenir pas moins de 350 électrices — et une quinzaine d'électeurs — de l'avenir du Québec.

Organisée par le Parti québécois de la circonscription, fief du député Raymond Gravel, cette soirée-rencontre d'un genre tout nouveau visait à rejoindre une clientèle féminine qui, ordinairement, est négligée par les hommes politiques en quête de forums. Expérience inusitée, cette soirée devait se solder par un franc succès!

D'une part, elles étaient nombreuses, ces électrices de Limoilou, à vouloir entendre le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières: des centaines, de tous âges et de toutes conditions. Attentives, sérieuses, elles buvaient littéralement les paroles de Mme Payette, probablement la plus connue des femmes québécoises.

Celle-ci n'a d'ailleurs cessé de faire appel aux sentiments de ces Québécoises, leur rappelant que, lors du prochain référendum, elles pourraient "participer pour la première fois de leur histoire à la concrétisation d'un projet de société".

Mené sur le ton de la confiance, le discours du ministre Payette a constamment mis en parallèle le sort des femmes, ravalées par un monde d'hommes au second rang, et celui du Québec, pénalisé par "un mauvais mariage avec le reste du Canada".

Une pluie de questions

Après avoir ainsi brossé un large tableau des situations de la Québécoise et de son "pays à légèrer", Mme Payette s'est prêtée à une période de questions formulées par des femmes inquiètes des lendemains de l'accession à la souveraineté.

Les craintes étaient certes manifestes — "est-il vrai qu'on va perdre la propriété de nos maisons? Les livres de banque ne seront-ils pas expédiés ailleurs?" — mais ne se comparaient nullement aux préoccupations quotidiennes de ces femmes qui, semaine après semaine, doivent boucler des budgets (Suite à la page A2, 1re col.)



Le Soleil, Clément Thibeault

M. et Mme André Patry ont accueilli les représentants du SOLEIL, Guy Dubé et Clément Thibeault, à leur demeure de Notre-Dame-des-Laurentides.

Otages du vol aux Postes Quel cauchemar pour les Patry!

par Guy DUBÉ

"Mettez-vous à ma place, mon cher monsieur. Je n'avais pas le choix. Ils gardaient ma femme et ma fille en otages puis il y avait un revolver continuellement braqué sur moi. Il fallait que j'obéisse".

Les traits tirés par la fatigue, grillant sa quatre-vingt-dixième cigarette de la journée, les nerfs enfin calmés par une série de tranquillisants que venait de lui prescrire son médecin, André Patry, de Charlesbourg en avait long à dire hier, sur la longue aventure de cauchemar que lui, son épouse et sa fillette Mélanie, âgée de cinq ans, avaient vécue quelques heures plus tôt.

Le couple et leur fillette sont en effet au centre du kidnapping et de la prise d'otages suivis du vol au terminus postal de Québec, dans la nuit de mardi à hier. Le montant de ce vol a été établi hier, à \$205,400 en billets bancaires.

Au cours d'une longue entrevue qu'ils ont accordée aux représentants du SOLEIL hier, à leur domicile du quartier Notre-Dame-des-Laurentides, à Charlesbourg, M. et Mme Patry ne réalisaient pas enco-

re ce qui venait de leur arriver. Ils ont trouvé que les quatre bandits armés et masqués, qui ont fait irruption dans leur domicile, vers 20h35, mardi, se sont continuellement comportés avec une délicatesse et une politesse extrêmes à leur égard:

"Ils étaient très polis. Ils nous ont toujours dit "monsieur" et "madame". L'un d'eux s'amusait avec Mélanie et parlait gentiment avec elle. Ils ne nous ont même pas touchés une seule fois, sinon tendre la main pour m'aider à monter dans l'Econoline", souligne Mme Patry.

Ca me fait peur

Pour la jeune Mélanie, âgée de cinq ans, la seule enfant du couple Patry, l'enlèvement de sa mère, de son père, d'elle-même, la présence de revolvers, de bandits masqués, l'ont marquée. Elle en parlait continuellement, hier, avec ses cousins et cousines chez qui elle a été confiée pour quelques jours.

"En présence des bandits, elle a même relaté: "Des voleurs avec des masques de même, ça me fait peur!" Elle a demandé aux quatre individus pourquoi ils se masquaient. L'un d'eux a répondu que c'était

pour le Carnaval. "Le Carnaval est fini!" a-t-elle répondu. A ses cousins et cousines, elle raconte qu'ils ont enlevé mon père et ma mère".

"Je vais l'emmener voir son pédiatre, il va me dire quoi faire pour lui faire oublier ça", continue Mme Patry, assise sur le canapé du salon, près de son mari.

Ni l'un ni l'autre n'a dormi depuis la veille. Ils sont fatigués. Ils savent qu'ils le sont, mais ils cherchent continuellement la présence de parents ou d'amis, même durant la nuit. Et ça se comprend.

Un mois quelque part

Le médecin d'André Patry leur a conseillé de partir pendant un mois, de s'évader, de tenter d'oublier. Ce à quoi a acquiescé le couple qui partira bientôt à un endroit encore indéterminé.

Quand j'ai demandé à M. Patry, quelle a été la pire étape de son aventure, il a répondu que c'est au moment où deux des quatre gangsters sont partis avec son épouse et Mélanie, à bord de l'Econoline.

Quand ils sont partis, ça été là (Suite à la page A2, 1re col.)

Reconnaissance... (Suite de la première page)

pas tardée. A Beyrouth, M. Mahmoud Labbadi, porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine, a condamné cette décision, la décrivant comme un "acte d'agression contre le peuple palestinien et sa juste cause". Selon lui, l'initiative canadienne est en contradiction avec les lois internationales qui ne reconnaissent pas Jérusalem comme capitale d'Israël.

M. Labbadi a accusé M. Clark d'avoir été "acheté par les sionistes pour perpétrer ce crime contre le peuple palestinien". Pour sa part, le Front démocratique pour la libération de la Palestine a lancé un appel au boycottage pétrolier du Canada.

55,700 emplois

Un porte-parole du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, qui n'a pas voulu être identifié, a révélé hier que le Canada pourrait perdre 55,700 emplois et que ses importations pour une valeur de \$1,6 milliard de pétrole au Moyen-Orient pourraient être réduites à néant si les pays arabes cessent d'entretenir des relations commerciales avec le Canada en guise de protestation.

"Les pays arabes peuvent utiliser une foule de moyens pour faire pression sur le Canada. Je ne peux vous dire ce qu'ils feront, mais il est facile d'évaluer tout ce qu'ils peuvent faire" a précisé ce porte-parole.

La perte de 55,700 emplois au Canada est basée sur les chiffres de Statistique Canada selon lesquels 63 emplois sont perdus au pays chaque fois que le Canada diminue ses exportations de \$1 million. Or, le Canada exporte pour \$885 millions dans 17 pays arabes dont l'Égypte, l'Iran, l'Iraq, la Libye, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Koweït.

Quant aux importations pétrolières, le Canada dépend de pays arabes pour 48,6 pour 100 de ses approvisionnements, ce qui représente 500,000 barils par jour, dont la plus grande partie est utilisée au Québec.

Égypte et Koweït

A Ottawa, hier, l'ambassadeur d'Égypte, M. Hassan Fahmy, a déclaré, dans une interview à Radio-Canada internationale, que la décision de M. Clark était un acte "négal".

"Cela démontre clairement que le Canada renonce à sa politique de neutralité entre Israël et les pays arabes" a affirmé M. Fahmy. Selon lui, les intentions de M. Clark font obstacle à la paix. S'il est vrai, dit-il, que

l'Égypte et Israël ont conclu un traité de paix, il n'en demeure pas moins que d'autres problèmes demeurent encore à résoudre, notamment celui de Jérusalem.

L'ambassadeur d'Égypte ne sait pas encore si les troupes canadiennes ne seront pas contraintes de se retirer de la force de paix des Nations unies au Moyen-Orient. Déjà, certains pays arabes avaient critiqué l'attitude israélienne des troupes canadiennes et avaient demandé qu'elles soient remplacées par des troupes d'un autre pays, comme la Pologne.

M. Fahmy a précisé que son gouvernement espérait que la décision de Clark, annoncée pendant la campagne électorale, était surtout une manœuvre politique et que, le pouvoir obtenu, les conservateurs changeraient leur fusil d'épaule.

De son côté, le ministre d'État koweïtien chargé du Conseil de ministres, M. Abdul Aziz Hussein, a dit hier, au cours d'une conférence de presse, qu'un transfert comme celui qu'envisage M. Clark "était contraire aux résolutions des Nations unies et qu'il le considérait inopportun au moment où les relations arabo-canadiennes connaissent un net renforcement". Il a également demandé à M. Clark de reconsidérer sa décision "dans une voie qui s'accorde aux intérêts communs des Arabes et des Canadiens".

"Payer le prix"

A Beyrouth, l'agence palestinienne Wafa affirme que le Canada devra payer le prix de sa décision même si elle n'émane pas vraiment de son gouvernement mais n'est plutôt qu'un "ballon d'essai américain et que le Canada n'est qu'un intermédiaire". "Comme beaucoup d'autres pays, ajoute Wafa, le Canada n'est pas maître de sa politique, cette dernière lui étant dictée par l'administration américaine".

Au Canada, des réactions sont déjà venues des milieux d'affaires et bien sûr, des milieux diplomatiques.

Un porte-parole de Bell Canada, M. David Orr, a déclaré qu'un tel geste de M. Clark "aurait de graves répercussions sur les affaires que les sociétés canadiennes traitent avec les pays arabes". La société Bell est présente liée par un contrat de \$1 milliard pour la construction d'un réseau de télécommunications en Arabie saoudite.

Le président de la Chambre de

commerce du Canada, M. Sam Hughes, a déclaré que, si les Arabes mettaient à exécution leurs menaces, "cela aurait sans aucun doute des répercussions sur les exportations canadiennes vers les pays arabes".

D'autres dirigeants d'entreprises, qui préfèrent garder l'anonymat, partagent cette opinion.

Audience urgente

Le président de la Fédération canado-arabe, M. Khaled Mouammar, affirme que la déclaration du premier ministre constitue "un acte irréfléchi de la part d'un nouveau chef sans expérience qui ferait mieux de s'attacher à résoudre les problèmes économiques, sociaux et politiques complexes qui se posent au Canada au lieu de se mêler avec ignorance des affaires d'autres pays et de compromettre les relations et les intérêts du Canada avec de nombreux pays du monde".

Les ambassadeurs des pays membres de la Ligue arabe en poste à Ottawa ont aussi dénoncé la décision de M. Clark. Le doyen d'entre eux, M. Nourredine Hasnaoui, du Maroc, a émis un communiqué où les diplomates affirment que "si un tel projet venait à être exécuté, il constituerait une grave atteinte à la souveraineté et au patrimoine moral et culturel, religieux et historique, des pays arabes".

"Cela constituerait également une atteinte non moins grave à l'endroit de l'islam et de la chrétienté. Les ambassadeurs des pays arabes expriment le souhait que le gouvernement du Canada s'abstienne d'une action de nature à affecter profondément les relations arabo-canadiennes".

"En tout état de cause, conclut le communiqué, les pays arabes sont résolus à prendre toutes les mesures appropriées pour sauvegarder les droits légitimes et inaliénables de la nation arabe".

Les ambassadeurs des pays arabes ont également demandé une audience urgente au ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, pour débattre cette question.

A Washington, enfin, on s'abstient de critiquer ouvertement la décision de M. Clark tout en précisant que les États-Unis n'ont nullement l'intention de suivre l'exemple canadien, préférant plutôt laisser la question de Jérusalem être négociée entre Israël et l'Égypte. Les États-Unis n'auraient aucune intention, également, de faire pression sur le gouvernement Clark pour l'amener à modifier sa position.

L'ambassadeur canadien s'en tire à bon compte

(D'après AFP, PC et UPC) — L'ambassadeur du Canada en Israël, M. Edouard Lee, a déclaré hier à la radio israélienne qu'il n'avait encore reçu aucune instruction sur le transfert de son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem.

L'ambassadeur a souligné qu'un tel transfert causerait nombre de problèmes car il s'agit non seulement de trouver à Jérusalem un bâtiment adéquat, mais également des appartements pour les 23 familles du personnel. M. Lee a ajouté qu'en tout cas, ce ne serait pas son problème, car il doit quitter son poste dans un mois, après quatre ans de séjour en Israël.

Pour les Israéliens, le déménagement de l'ambassade canadienne a une valeur symbolique. Depuis l'élection du gouvernement de Menahem Begin, il y a deux ans, les pressions se sont faites plus fortes sur les représentants étrangers pour qu'ils déplacent leurs quartiers généraux à Jérusalem.

La plupart des pays ont résisté à ces pressions particulièrement par crainte de représailles des pays arabes qui considèrent Jérusalem comme la capitale d'un Etat palestinien encore à naître.

A Ottawa, les partis d'opposition ont manifesté leur désaccord à la

décision du gouvernement Clark. L'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau a déjà affirmé que le président américain Jimmy Carter lui avait demandé que l'ambassade canadienne ne soit pas déplacée parce que cela pourrait déséquilibrer les délicates relations internationales au Moyen-Orient, incluant celles avec les pays arabes.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a révélé hier que tous les fonctionnaires du ministère n'étaient pas d'accord avec la décision du gouvernement. Il a ajouté que les différents avis des fonctionnaires seraient tous transmis au ministre, Flora MacDonald.

Deux députés libéraux fédéraux du Québec, MM. Pierre De Bané et Claude-André Lachance, ont dénoncé hier la décision de M. Clark, la qualifiant de particulièrement malheureuse et dénotant une méconnaissance inquiétante de la réalité politique du Moyen-Orient.

M. Lachance a ajouté qu'il espère qu'on puisse amener le premier ministre à revenir sur sa décision qui, a-t-il soutenu, "pourrait n'avoir été inspirée que par des considérations purement électoralistes".

Le chef néo-démocrate, Ed Broadbent, a déjà manifesté son désaccord au déménagement de l'ambassade canadienne d'Israël, tandis qu'une candidate créditiste défit le 22 mai dernier dans Saint-Hyacinthe, Mme Raymonde Parent, a émis un communiqué hier pour inviter M. Clark à éteindre tout de suite le feu sur lequel il vient lui-même de jeter du pétrole.

le mot du jour

Mets indigeste

"Manger son repas" est une mauvaise traduction. Il faut dire "prendre son repas". Ça n'améliorera peut-être pas la saveur des restes, mais ce sera sûrement un régal pour la langue.

Pierre BELLEAU

Otages du vol... (Suite de la première page)

grosse claque. Je me suis retrouvé seul. Ils me disaient qu'elles étaient leur police d'assurance".

Un autre mauvais souvenir pour M. Patry: "Quand j'ai vu qu'ils emportaient avec eux des couvertures et des draps, je me suis dit: 'Ca y est. Ils vont les envelopper là-dedans après...' J'ai été inquiet jusqu'à la fin, jusqu'au moment où j'ai finalement appris qu'elles étaient saines et sauvées toutes les deux. Il était à peu près minuit et 10, si je me rappelle bien".

Le vol aux Postes a rapporté \$205,400

par Guy DUBE

Le montant de l'audacieux vol perpétré au bureau de poste de Québec, mardi soir, a officiellement été établi à \$205,400 par les vérificateurs du ministère des Postes, hier.

L'homme d'affaires bien habillé qui, revolver caché dans son veston, a pénétré dans la voûte du quatrième étage du terminus postal de la rue Saint-Paul, en compagnie du chef de section André Patry dont l'épouse et la fillelette étaient gardées en otages quel que part ailleurs, a pris 11 petits sacs remplis de billets bancaires en liasses, a placé le tout dans un sac plus grand et est reparti tranquillement vers la porte de sortie.

Aucune arrestation n'avait encore été effectuée. La nuit dernière, relativement à ce deuxième vol à être perpétré dans ce bureau de poste depuis 1973.

Un porte-parole de la sûreté municipale de Québec a par ailleurs laissé savoir, hier, que de nombreuses vérifications ont été effectuées par une impressionnante équipe d'enquêteurs, autant à Québec, dans la région immédiate, qu'ailleurs en province. Montréal ne serait pas exclue de la liste des endroits vérifiés par la police.

L'affaire est conduite très activement", a relaté l'inspecteur Gé-

Ils étaient surveillés

Toutes les allées et venues, tous les faits et gestes de la famille Patry étaient surveillés depuis le printemps dernier.

"Ca nous revient, maintenant, dans la tête. Il y avait une automobile qui ralentissait souvent devant la maison, le soir, ou même qui s'arrêtait près du poteau de téléphone, dans la rue, en biais avec la maison. La personne à bord prenait des notes ou quelque chose de

même et, quelques minutes plus tard l'auto repartait". Les gangsters étaient tellement au courant de tout ce qui se passait dans cette maison, située dans un nouveau complexe résidentiel, près du Mont Saint-Aubert, qu'ils ont eux-mêmes baissé les stores à l'heure même à laquelle Mme Patry le faisait habituellement. L'un d'eux a fermé les rideaux de la cuisinette et un complice les lui a aussitôt fait rouvrir, précisant: "Tu sais bien qu'elle ne les ferme jamais".

Arrestation

Par ailleurs, un Montréalais, évadé de prison depuis le 2 janvier dernier, a été appréhendé à Bruxelles, mardi, suite à une enquête sur l'écoulement de chèques de voyages volés le dimanche de Pâques dernier, au bureau de poste d'Ottawa.

C'est ce que nous apprenait une dépêche de la Presse Canadienne, hier soir, relativement à ce fabuleux vol de \$4 millions en chèques de voyages.

Georges Masson, âgé de 34 ans, a été arrêté par Interpol, qui le suivait depuis l'Allemagne, où \$300,000 en chèques de voyage avaient été écoulés depuis une semaine.

Un autre individu avait déjà été appréhendé, le 30 avril dernier, pour avoir écoulé des chèques de voyage provenant de ce vol postal. Il s'agit de Richard Labelle, âgé de 26 ans, de Verdun, qui avait été localisé en Floride.

mettait en garde contre "les peurs qu'on vous fera jusqu'au soir du référendum... ou plutôt du référendum... de femmes!"

Un dialogue somme toute ouvert, qui s'est longtemps poursuivi, en soirée, entre les électrices de Limoilou et la brochette de députés qui accompagnaient Mme Payette: Denise Leblanc, Jean-Pierre Charbonneau, Gérard Godin, Raymond Gravel... Et une bonne assemblée où, pour une fois, les femmes tenaient le plancher et les hommes la machine à café!

Les femmes... (Suite de la première page)

malgré une inflation galopante. Toujours revenait le thème du pouvoir d'achat restreint, des vêtements qui coûtent de plus en plus cher, du prix à payer pour la souveraineté...

Visiblement chez elle, jouissant de l'estime de son auditoire — "vous savez, Mme Payette, je vous ai toujours écoutée à la télévision" — le ministre multipliait, sur un ton bon enfant, les explications, les redditions de compte de l'administration Lévesque. Elle promettait plus de garderies populaires. Elle



achat spécial carrés de coton

rég. \$5. 2.99

Vivement colorés, ils sont de la fête estivale! Sur la tête, au cou, dans une poche, au gre de votre fantaisie! Rayures et motifs en bordure.

la maison **simons**
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



achat spécial maillots-t la contemporaine

rég. jusqu'à \$23. 14.99

Frais et légers dans leur jersey-pointelle en pur coton. Col mandarin et pans ouverts sur les côtés, ou col châle et blousant à la pointe des hanches... Ils vont partout, avec tout! En blanc, rouge, noir, P.M.G.

la maison **simons**
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Retrait possible du droit de grève aux infirmières

par Claude VAILLANCOURT

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a évoqué, hier, la possibilité de retirer le droit de grève aux infirmières si le nombre d'infirmières en poste dans les hôpitaux, lors d'un débrayage, n'est pas suffisant pour assurer les services essentiels.

"Si la santé et la sécurité du public l'exigeaient, a déclaré M. Lazure à l'occasion d'un débat d'urgence réclamé par les partis d'opposition, vous pouvez être assurés que le gouvernement ne reculerait pas devant ses responsabilités."

Le ministre responsable de la santé et de la sécurité du public venait tout juste de dire que le gouvernement "a le loisir de retirer le droit de grève" si la liste des personnes appelées à travailler, dans un hôpital, lors d'une grève, n'est pas jugée satisfaisante par le gouvernement ou le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux.

Cet avertissement du ministre a été sans aucun doute la seule remarque cinglante portée à l'endroit des 12.500 membres de la Fédération des SPIQ qui, depuis au-delà de deux semaines, ont entrepris une étonnante grève tournante. Elle peut s'adresser également aux 7.000 adhérents de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers qui, depuis hier, ont amorcé des débrayages d'une durée de 24 heures. L'avertissement porte sur un article de la loi 59 permettant au Conseil des ministres de suspendre pour une durée de 30

jours le droit de grève des infirmières et infirmières, plutôt que de le retirer comme l'a dit le ministre. Dans sa réponse aux critiques de

l'opposition, le parti ministériel s'est plutôt porté à la défense de sa législation et à la "dé-dramatisation" de la situation.

Pour un, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, un médecin de profession, s'est attardé à cette dernière tâche.

"Je voudrais juste dire, de façon un peu personnelle, explique le ministre, que j'ai vécu une grève des hôpitaux à l'époque où je faisais mon internat, à l'urgence. J'ai vécu cela également comme stagiaire étudiant en médecine en 1973... et je me rends compte qu'il y a des gens qui charrient peut-être sur la notion de ce qu'est un service essentiel. Pour un médecin, un service essentiel est d'abord et avant tout la capacité de pratiquer ce métier avec tous les moyens possibles. Dans une société, les services essentiels sont aussi de faire tout ce qu'on peut dans les circonstances."

Il a dit se souvenir d'avoir vu, en 1973, des hôpitaux, à toutes fins utiles, fermés et des ambulances qui ne se rendaient pas dans les différents hôpitaux. Il dit se rappeler aussi, en 1976, des services d'urgence qui fermaient systématiquement dans la ville de Montréal.

"La situation n'est pas aussi dramatique que celle que j'ai connue dans les urgences en 1973 et en 1976, a ajouté le ministre. Ce n'est pas agréable mais cela s'endure. Pour le moment, ce sont des moyens de pression difficiles à supporter pour une société mais des moyens de pression qui sont encore vivables."

Le ministre du Travail a cependant admis que le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, présidé par M. Gérard Picard, n'avait pas informé le

public jusqu'à maintenant. L'Association des hôpitaux de la province de Québec réclame d'ailleurs de ce dernier qu'il assume son mandat ou qu'il démissionne.

Rappelant encore que le conseil ne relevait pas de sa compétence, M. Johnson a dit que le conseil a émis une directive en quatre éléments qui ont été suivis par les parties. Il a agi comme médiateur dans certains cas; il a suggéré, dans de nombreux hôpitaux, de former un comité patronal-syndical de surveillance des services essentiels; il a suggéré l'affichage des listes ou des ententes et il fait régulièrement le tour des Conseils régionaux de santé et de services sociaux pour prendre connaissance des plaintes que ces organismes reçoivent.

Ni le ministre du Travail ni celui des Affaires sociales n'ont cependant répondu à deux questions essentielles que formulait Mme Thérèse Laviolette, députée libérale de l'Acadie:

1 — Quels sont les critères que le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux retient pour établir la liste du personnel qui ne débraye pas?

2 — Quel délai le gouvernement a-t-il l'intention de donner au conseil pour qu'il produise un rapport sur l'état de la situation en ce qui concerne les ententes, les listes syndicales et les services essentiels?

Autre nouvelle en page A-10

Le gouvernement dépose ses offres globales

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement et ses partenaires dans le dossier de négociations du renouvellement des conventions collectives des 23.000 membres du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) ont finalement déposé leur proposition globale de règlement.

En possession du document depuis mardi, les 12 organisations syndicales qui composent le COPS, dont la Fédération des SPIQ, étudient présentement le document.

Cet examen de la proposition basée sur l'hypothèse commune de règlement intervenue entre les parties le 11 mai a fait retarder une rencontre

que devait avoir les porte-parole de chacune des parties.

L'hypothèse commune de règlement a été cependant rejetée par la Fédération des SPIQ. L'organisation syndicale a entrepris depuis une série de grèves rotatives.

Le président du Comité patronal de négociations du secteur des Affaires sociales (CPNAS), M. Jacques Nadeau, s'est bien promis de publiciser cette proposition globale.

L'objectif de cette campagne de "publicité raisonnable" est, soutient le président du CPNAS, d'informer les infirmières et le public de la teneur des offres. Il atteint cependant un autre objectif, soit de forcer la tenue d'un vote auprès des 12.500 membres de la Fédération des SPIQ.

La présidente du groupement syndical, Mme Patricia Gauthier, dit ne pas se sentir dans l'obligation morale de soumettre cette proposition à ses membres, les instances de négociation ayant rejeté l'hypothèse commune de règlement.

Hier, 65 établissements de santé connaissaient des débrayages. Le nombre a augmenté puisque la Fédération québécoise des infirmières et des infirmiers qui négocie indépendamment du COPS est entrée dans le bal en amorçant une série de débrayages d'une durée de 24 heures.

Un seul service d'urgence était partiellement fermé, selon les informations fournies par le ministre Denis Lazure. Il s'agit de celui de l'hôpital Sacré-Coeur, à Montréal.

CTCUQ: les deux parties invitées en comité restreint



Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, entouré du conseiller de la Fédération des services publics, Joseph Biédron (extrême gauche), du président du Syndicat des chauffeurs, Gilles Chartrain, et de Jacynthe Côté, de la Fédération des services publics.

par J.-Jacques SAMSON

Les deux parties impliquées dans le conflit du transport en commun à Québec seront invitées à reprendre les pourparlers en comités restreints de travail, à partir des clauses salariales qui constituent maintenant l'essentiel du litige depuis le rejet mardi, en assemblée générale, par une majorité de 96,1 pour 100 des 440 chauffeurs présents, de la recommandation du médiateur spécial, M. Raymond Désilets.

C'est la conclusion qui ressort des nombreux échanges avec les parties impliquées hier. Le ministre du Travail rejette toujours l'éventualité de proposer une loi spéciale pour mettre fin à la grève déclenchée le 29 janvier: "Il n'y a pas eu de loi spéciale depuis qu'on est là, et on n'a pas envie de commencer", a commenté le secrétaire de presse du ministre, M. André Sormany. M. Sormany n'a pu préciser si le médiateur convoquerait les deux parties au cours des prochaines heures mais il a laissé entendre que le dossier était à l'étude et qu'une décision serait prise dans les 48 heures.

Le porte-parole patronal, M. Jean-Paul L'Allier, a indiqué qu'il devait rencontrer les maires du conseil d'administration de la CTCUQ aujourd'hui pour leur formuler une recommandation et qu'il tiendrait une conférence de presse demain. M. L'Allier a souligné "qu'on verrait alors si on n'est pas en train de recommencer le déluge" et que pour lui "l'horizon n'est pas complètement bouché".

Tous, hier, parlaient en paraboles ou par métaphores trop savantes. Un autre représentant patronal envisageait, sous le sceau de l'anonymat, une formule d'arbitrage obligatoire portant sur quelques clauses particulièrement litigieuses (lire: les occasionnels) du contrat de travail. Il entendait soutenir cette proposition aujourd'hui.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Norbert Rodrigue, était pour sa part d'avis que les avenues possibles de règlement étaient restreintes. "Nous ne voyons pas comment une commission parlementaire pourrait aider à solutionner le conflit. Par ailleurs, toute loi spécia-

le serait inacceptable pour nous (...) C'est uniquement par la voie de la négociation que l'on pourra régler ce conflit."

Au cours d'une conférence de presse hier, le négociateur syndical, M. Joseph Biédron, a réaffirmé que si le médiateur reconvoquait les parties pour négocier, le comité syndical de négociations se tiendrait disponible...

Le ministre des Finances et président du Conseil du trésor, M. Jacques Parizeau, a confirmé hier à l'Assemblée nationale que la "note d'information" du secrétariat du Conseil du trésor rendue publique hier par LE SOLEIL, portant sur les échelons salariaux des chauffeurs de la CTCUQ, de la CTCUM et de la Commission de transport de Toronto, existait. La CSN affirmait que cette note s'ajoutait au dossier tendant à prouver qu'il y avait collusion entre le gouvernement et la CTCUQ pour limiter les hausses salariales des chauffeurs. "Il serait impensable, ajoute M. Parizeau, que le Conseil du trésor ne suive pas, à la fois dans le secteur public, parapublic, municipal, privé, toute une série de négociations, simplement pour faire en sorte qu'il soit en mesure de se renseigner (...). Dans la mesure où le gouvernement paie de 45 pour 100 à 55 pour 100 des déficits des commissions de transport, on comprendra qu'il y a un intérêt budgétaire à suivre la question de près."

Le ministre des Finances soutient qu'en ce qui a trait à une éventuelle collusion entre lui-même et le président de la CTCUQ, il n'aurait rencontré M. Léonce Bouchard que lors de réunions mondaines et qu'il ne s'en souvenait pas!

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a toutefois déposé hier devant les représentants des médias une lettre adressée par M. Bouchard au ministre du Travail, le 15 décembre, et sollicitant une rencontre avec

le ministre sur les négociations en cours puisque le gouvernement était un partenaire financier de la CTCUQ. Le 10 janvier, M. Johnson réferait par lettre, l'affaire au ministre des Finances et du Revenu, pour le "sensibiliser" aux problèmes que M. Bouchard peut rencontrer et à la même date répondit au président de la CTCUQ qu'il avait demandé à M. Raymond Désilets de bien vouloir entrer en communication avec lui pour lui offrir tout le concours et tous les services du ministère aux parties dans le renouvellement de contrats collectifs.

M. Désilets est directeur général du travail au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et il a été appelé à agir, quelques mois plus tard, comme médiateur spécial dans le conflit. Le porte-parole du ministre du Travail, M. André Sormany, a refusé hier toute allusion à une possible inadmissibilité de M. Désilets comme médiateur.

LE SOLEIL est par ailleurs entré en possession, dès mardi, d'une note d'information du secrétariat du Conseil du trésor, datée du 3 avril, évaluant les avantages financiers de l'embauche de chauffeurs à temps partiel à partir d'une étude réalisée par des spécialistes de la ville de Seattle aux Etats-Unis.

"Pour nous, ces lettres indiquent très bien que le gouvernement est partie à la négociation, a insisté le président de la CSN, Norbert Rodrigue. Nous croyons qu'en telle circonstance, le médiateur était limité dans sa liberté d'action. Tout en ne mettant pas en cause sa bonne foi, il faut se rendre à l'évidence que son employeur, le gouvernement, ne lui a sûrement pas alloué une grande marge de manoeuvre. De plus, non seulement la CTCUQ est financée par le gouvernement, mais la CUQ est aussi financée par l'Etat. Il faudrait être petit pour ne pas se figurer qu'il y a une concertation dans cette négociation, a conclu M. Rodrigue.

Léonce Bouchard nie toute collusion avec Parizeau

par Denis ANGERS

"Jamais, au grand jamais, je n'ai écrit ni même téléphoné au ministre Jacques Parizeau, relativement au conflit qui affecte la Commission de transport!"

Visiblement étonné et indigné, le président de la Commission de transport de la CUQ (CTCUQ), M. Léonce Bouchard, a rejeté hier en ces termes les accusations de collusion lancées la veille contre lui et le ministre des Finances par le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue.

Selon le président Rodrigue, MM. Bouchard et Parizeau se seraient entendus, depuis décembre dernier, pour limiter les hausses salariales des chauffeurs de la CTCUQ, en grève depuis le 29 janvier dernier. "C'est totalement faux", de répliquer hier M. Bouchard. "Il n'y a jamais eu et il n'y aura pas d'entente en ce sens entre la commission et le Conseil du trésor."

Preuve de sa bonne foi, a dit M. Bouchard, "j'ai fait relayer ce matin toute ma correspondance de l'année et nulle part on y trouve trace d'une quelconque lettre adressée à M. Parizeau ou reçue de lui!"

Du même souffle, le président Bouchard devait tout de fois admettre qu'il était possible que des fonctionnaires à l'emploi de la CTCUQ aient pu avoir des contacts avec leurs homologues du Conseil du trésor. "Il n'a toutefois pu

s'agir que de demandes d'informations techniques", d'ajouter M. Bouchard. "Des demandes que je n'ai quant à moi ni sollicitées, ni consultées."

Un "oui, mais..." au médiateur

Dans un autre ordre d'idées, le président Bouchard a laissé entendre, à mi-mots, que la réponse de la CTCUQ au rapport du médiateur Raymond Désilets pourrait bien être positive. Préférant attendre la réunion du conseil d'administration de la CTCUQ, ce matin, pour y aller de plus amples commentaires, M. Bouchard a opiné que, à la suite du rejet de la médiation par les chauffeurs d'autobus, mardi, "le conflit se trouve dans un cul-de-sac". D'autant plus que, dans l'esprit du président Bouchard, il est exclu que la CTCUQ cède sur la question des chauffeurs à temps par-

tiel, dans une éventuelle négociation hors médiation.

La position inébranlable de la CTCUQ au chapitre des "temps partiel" permet de croire, comme le révélait au SOLEIL une source proche de la commission de transport, que celle-ci acceptera le rapport Désilets, en émettant une réserve pour ce qui est des chauffeurs occasionnels.

C'est ainsi que, de toute évidence la CTCUQ demandera la convocation d'un tribunal d'arbitrage chargé de trancher définitivement la question des "temps partiel", pierre d'achoppement du conflit.

Appel au gouvernement

Quant au maire de Québec, M. Jean Pelletier, il s'est cantonné dans un silence prudent, désirant attendre la réaction officielle de la CTCUQ au rapport Désilets. M. Pelletier a ensuite rap-

pelé sa déclaration du 24 mai dernier, devant le conseil de la communauté urbaine. Le maire de Québec avait alors réclamé une prompte intervention gouvernementale - sous forme de commission parlementaire, d'arbitrage obligatoire ou même de loi spéciale - au cas où la médiation de M. Raymond Désilets se serait révélée vaine.

Cette intervention provinciale, M. Pelletier la souhaite avant le 24 juin, de manière à ce que "ceux qui ont le pouvoir de trancher la question le fassent avant la saison estivale".

AVIS DE CONVOCATION
Veuillez prendre note qu'une assemblée générale spéciale de l'Association Coopérative Industrielle du Pied de la Falaise (A.C.I.P.F.) se tiendra le mardi 19 juin 1979, à 7h.30 au sous-sol de la Caisse Populaire de Québec-est.
Bernadette Plante, Présidente.

ATTENTION - ATTENTION
Tous les prix publiés
dans Le Soleil du 30 mai dernier demeurent en vigueur pour une période indéterminée.
ACHETONS PIÈCES D'OR, D'ARGENT ET BILLETTS ANCIENS. PAYONS COMPTANT EN ARGENT.
Le Géant de l'Argent
800, Place d'Youville
Edifice Banque de Montréal — Tél.: 694-1333

BUREAUX A LOUER
Rue Maguire, Sillery.
Face Hôtel de Ville.
Stationnement.
527-0694 — 687-4045

URGENT — A VENDRE
Charlesbourg - bungalow. Sous-sol fini. Bois. Offre raisonnable acceptée.
626-8652
626-2178

GRANDE VENTE D'ETE
mode pour enfants

Rabais de 50% PANTALONS - BERMUDAS - SHORTS - ROBES - JUPES

Rabais de 40% PYJAMAS

Rabais de 30% ENSEMBLES DE RATINE

VETEMENTS CANADIENS et IMPORTATIONS

Importations françaises: Absorba, PETIT BATEAU, Klimager's

Confection québécoise: Coccinelle, Coco la Bine, Gy Togs

boutiques
le Bateau Blanc

CHARLESBOURG Centre Jadis (0-6 ans) 627-1818

STE-FOY Place Laurier (0-12 ans) 653-3424

les soirées du VOYAGE

PRESENTATIONS DE FILMS

Lundi 11 juin à 20h00 **L'ORIENT** en collaboration avec **JAPAN AIR LINES**

Mercredi 13 juin à 20h00 **L'EUROPE DE L'EST** (ALLEMAGNE, TCHÉCOSLOVAQUIE, POLOGNE, RUSSIE) en collaboration avec **LE CERCLE PUSHKIN**

Pour recevoir vos cartes d'entrée, téléphoner sans tarder à Mireille NOGUERA 628-2020

LA MAISON DU VOYAGE

Les propos sensés de Marcel Bélanger

Il serait pour le moins inconvenant de passer sous silence les propos tenus lundi devant les comptables agréés du Québec par celui qui dirigea une importante enquête sur la fiscalité québécoise en 1963 et qui conseilla successivement trois gouvernements québécois en matière fiscale, M. Marcel Bélanger.

Dans une conférence intitulée "Le programme fiscal du Parti québécois (ou la Commission Carter ressuscitée)", M. Bélanger a pris le temps d'examiner attentivement le programme politique du PQ en matière fiscale et constaté que ce programme suivait à peu de choses près les recommandations de la Commission Carter, recommandations qui avaient été qualifiées de trop idéalistes à l'époque et d'inapplicables dans notre économie de marché.

Selon M. Bélanger, l'orientation fiscale choisie par le Parti québécois risque de mener les contribuables québécois vers la révolte fiscale du genre de celle qui s'est produite récemment en Californie et de faire fuir les capitaux, les entreprises et même les meilleurs talents du Québec.

Il ne faudrait pas prendre à la légère les remarques de M. Marcel Bélanger, la crédibilité de ce comptable en matière fiscale étant tout au moins aussi valable que celle des conseillers

actuels du gouvernement, puisqu'il a suivi l'évolution du dossier fiscal québécois depuis longtemps.

De plus, les commentaires de ce comptable réputé viennent appuyer et compléter des remarques similaires, faites au cours des récents mois par les porte-parole des milieux d'affaires québécois.

M. Marcel Bélanger considère que bon nombre de mesures fiscales proposées par le gouvernement du Parti québécois, dont l'inclusion intégrale des gains en capital, l'assimilation des héritages au revenu du bénéficiaire et autres dispositions visant à rendre l'impôt plus progressif, entraîneront inévitablement un exode des capitaux et des talents du Québec. "Cela est déjà commencé", ajoute-t-il.

Il serait bien enfantin de jouer à l'autruche en prétendant que M. Bélanger a tort et que l'exode des capitaux et des talents dont il parle est une invention pure, destinée à discréditer le parti au pouvoir.

Il est effectivement vrai que des cerveaux et des capitaux quittent le Québec, soit pour l'Ontario soit pour les Etats-Unis et que les investisseurs trouvent profit à placer leurs fonds dans des régions où le fisc est plus compréhensif, particulièrement pour les compagnies.

Face à cette situation, réelle et inquiétante pour une province comme le Québec qui cherche à stimuler ses industries par réduction de leur charge fiscale, la déclaration de M. Bélanger met en lumière les deux grandes thèses politiques des dernières années, celle de la réforme progressiste du Parti libéral et de l'Union nationale, sous Lesage, Johnson et Bourassa, et celle de la social-démocratie du Parti québécois, sous René Lévesque.

Autant sous le régime Lesage-Bourassa que sous celui de René Lévesque, la société québécoise était consciente de la nécessité d'utiliser des moyens fiscaux pour garantir une répartition plus équitable de la richesse collective.

Graduellement, depuis 1960, les programmes sociaux ont augmenté et les moins favorisés ont été mieux soutenus par la collectivité par le biais de l'assiette fiscale. Toutefois, quand les besoins de l'Etat en impôts et taxes deviennent tellement importants qu'ils minent le goût de l'entrepreneurship dans la population, menacent la productivité et font fuir les capitaux, il faut songer à trouver des moyens de rétablir l'équilibre.

Les objectifs sociaux-démocrates du Parti québécois sont louables mais, parce que le virage envisagé pour les atteindre est trop

"idéalistes" pour employer l'expression de M. Marcel Bélanger, ne risquent-ils pas de compromettre la progression de la machine économique du Québec?

Peut-être le gouvernement libéral de Robert Bourassa a-t-il été parfois trop conciliant en retardant indûment l'adoption de mesures bien-faisantes, comme l'assurance automobile ou le recours collectif par exemple, mais il a d'autre part agi avec prudence dans la pondération de ses objectifs économiques et sociaux.

Le gouvernement québécois actuel ne peut établir sa politique fiscale unilatéralement et s'éloigner considérablement du rythme de développement social et économique de ses voisins nord-américains, sans risquer de voir s'affaiblir sa propre structure.

Afin de freiner la tendance à l'exode et le désintéressement du Québec, le gouvernement actuel doit songer à retarder la mise en place de mesures aussi draconiennes que l'imposition intégrale des gains de capital et ses nouvelles dispositions sur les héritages.

La gourmandise fiscale peut provoquer des indigestions. La proposition 13 l'a prouvé.

Monique PAYEUR

Premier essai...

Le premier ministre Clark en a surpris plusieurs, lors de sa première conférence de presse, en annonçant le transfert de l'ambassade canadienne en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem.

En janvier dernier, lors d'une visite en Israël, M. Clark avait rejeté cette idée sous le prétexte qu'elle pouvait exacerber les relations israélo-arabes. Durant la campagne électorale, il avait toutefois promis ce déménagement en laissant entendre que la signature d'un pacte entre Israël et l'Egypte créait maintenant les conditions propices à un tel changement dans la politique étrangère du Canada.

Pourquoi cette décision? Le premier ministre affirme que, jusqu'ici, nous avons toujours appuyé Israël en paroles et qu'il est temps de manifester cet appui par des actes. C'est un peu court comme argument.

Tout le monde n'est pas de son avis, il est certain, et cette décision, même si on n'en a pas encore fixé les modalités, risque de le mettre sur les épines, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international.

Que les Israéliens en fassent un objet de jubilation, cela se comprend. Depuis longtemps, ils faisaient tous les efforts possibles pour convaincre les pays occidentaux de déménager leur ambassade à Jérusalem, afin que le statut de capitale soit reconnu internationalement à cette ville et que

soit surtout acceptée l'annexion de Jérusalem-Est, annexée en 1967.

Par ailleurs, on comprend que les Egyptiens et tout le monde arabe soient en furie sous le prétexte principal, d'abord, qu'un tel geste constitue une espèce de parti pris dans le conflit israélo-arabe et qu'ils doivent se montrer solidaires des Arabes qui habitent la région concernée et dont les droits de l'homme sont menacés.

M. Clark a précisé qu'il aura des consultations, notamment avec les Etats-Unis, avant de concrétiser sa promesse. Il aurait dû le faire avant et de manière à n'indisposer personne. Ce que l'ambassadeur d'Egypte qualifie de "geste inamical" pourrait devenir une bourde diplomatique ou la précipitation n'avait rien à faire.

Les pressions vont être énormes, tant de la part des Américains que des Arabes qui pourraient bien mettre à exécution les représailles dont ils ont parlé. On sait, en effet, qu'ils fournissent près de la moitié des besoins en pétrole de l'est du Canada, y inclus le Québec.

Et les mauvaises langues ne manqueront pas de dire que M. Clark a dû sacrifier la ligne de neutralité de la diplomatie canadienne à des intérêts politiques précis qui l'ont grandement aidé durant la campagne électorale.

Paul LACHANCE



mot à mot

Le programme fiscal du PQ s'inspire de la Commission Carter

□ Extraits d'une conférence prononcée par Marcel Bélanger, c.a., le 4 juin dernier, devant les comptables agréés du Québec.

On a beaucoup parlé, surtout au cours de l'an dernier, de la réforme fiscale amorcée par le gouvernement du Québec. Les uns l'ont appuyée, tandis que d'autres se sont en quelque sorte révoltés ("la révolte des bien nantis", selon l'expression du ministre des Finances), face au fardeau accru que l'Etat leur imposait. Plusieurs cadres ont quitté le Québec, pendant que d'autres refusaient de venir s'y établir. Certains sièges sociaux ont déménagé leurs pénates et nombre de compagnies ont dû verser à leurs employés des allocations destinées à compenser l'accroissement d'impôt décreté en 1978.

Plusieurs confrères ont décrit, de façon très compétente d'ailleurs, le fardeau fiscal plus lourd des contribuables québécois par rapport à celui des résidents des autres provinces et même des Etats-Unis. Les entreprises, individuellement ou par l'entremise de leurs associations, ont, quant à elles, démontré les dangers économiques d'une telle situation.

Contrairement à ce que certains pourraient être portés à

croire, il faut prendre au sérieux le programme d'un parti politique. J'en sais quelque chose, puisque j'ai participé pendant près de quinze ans à la rédaction des discours sur le budget du Québec. D'abord, dans ce genre de document, il ne s'agit pas de vœux pieux, mais bien d'engagements solennels.

En second lieu, le programme d'un parti politique est tracé en termes plutôt généraux. Il ne saurait donc posséder la rigueur d'une loi fiscale. En conséquence, certaines de mes interprétations ne sont peut-être pas tout à fait conformes à la pensée des auteurs du programme. Toutefois, ce que je veux surtout porter à votre attention, c'est son orientation générale et la philosophie qui l'inspire.

Contrairement à l'impôt sur le revenu des particuliers, qui se calcule à l'aide de taux progressifs, les taxes à la consommation ne possèdent généralement qu'un taux uniforme. Comme les personnes à faible revenu doivent normalement affecter aux dépenses de consommation une plus forte proportion de leur revenu que les contribuables aisés, une taxe dont le taux est uniforme risque de peser plus lourdement sur les épaules des faibles. On dit alors qu'elle est régressive. Il existe diverses façons d'atté-

nuer cette régressivité naturelle des taxes à la consommation.

La partie du programme qui porte sur l'impôt sur le revenu des particuliers repose sur deux assises: l'extension de l'assiette fiscale et l'accroissement de la progressivité de l'impôt.

La première assise consiste à taxer tous les "revenus" d'un contribuable sans égard à leur provenance. En d'autres termes, qu'il s'agisse de revenus d'emploi ou d'entreprise, de revenus de biens, de gains en capital, d'héritages et de dons reçus ou de prestations sociales, tout doit être comptabilisé à la feuille du revenu du contribuable. C'est ce que les économistes conviennent d'appeler l'assiette globale, intégrale ou compréhensive de l'impôt.

L'idée de l'assiette globale n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle a été mise de l'avant, il y a plus de dix ans, par la Commission Carter qui avait avancé la thèse désormais célèbre "qu'un dollar est toujours un dollar, quelle que soit sa provenance".

La Commission Carter

Pour mieux saisir la portée de cet engagement, il importe de faire un bref retour en arrière et de dire un mot de la Commission Carter qui a inspiré l'énoncé qui précède et à laquelle d'ailleurs le ministre Parizeau réfère dans ses exposés budgétaires.

Lors de la réforme de 1971, le concept de l'assiette globale ne fut retenu qu'en partie seulement. La structure fiscale conçue par la Commission Carter, quelque logique qu'elle ait pu paraître à première vue, a dû être modifiée considérablement pour être adaptée aux exigences de la réalité des affaires et du fardeau fiscal que la population était disposée à supporter.

Pour résumer le concept de l'assiette globale de l'impôt, qu'il suffise de rappeler que la Commission Carter avait proposé d'imposer intégralement les gains en capital à la manière de tout revenu ordinaire. De même, à quelques exceptions près, les héritages et les dons auraient été ajoutés aux revenus du bénéficiaire. Toujours selon le même principe, toutes les sommes reçues sous forme de prestations sociales (allocations familiales, prestations d'assurance-chômage, d'accidents du travail, d'assistance sociale, les pensions et leurs suppléments, etc.) auraient fait partie du revenu du contribuable.

La Commission Carter avait cependant atténué sensiblement l'application du principe de l'assiette globale par la formulation de certaines recommandations, dont la plus importante consistait à fixer à 50 pour 100 le taux marginal maximum de la table d'impôt. Celui-ci

aurait été de 50 pour 100 pour un revenu imposable de \$100.000. Il était, à cette époque, de 80 pour 100 pour un revenu imposable de \$400.000. Pour 1979, il est de 68,9 pour 100, soit 33 pour 100 pour l'impôt provincial (\$60,714 et plus) et de 35,9 pour 100 sur l'excédent de \$99.480 pour l'impôt fédéral.

Dans son programme, le Parti québécois fait sien le principe de l'assiette intégrale de l'impôt en assimilant au revenu du bénéficiaire les gains en capital, les héritages et les dons de même que les allocations sociales.

Conclusion

Le Parti québécois se décrit comme une formation politique voulant non seulement l'indépendance du Québec, mais également l'instauration d'une social-démocratie, avec le développement des secteurs étatiques et coopératif, l'intensification des mesures sociales et la compression des écarts de revenu entre les citoyens.

Le régime fiscal qu'il propose et qu'il a d'ailleurs commencé à instaurer est conforme à sa philosophie de base. Cependant, il souffre du même mal qui a affligé le rapport Carter, duquel il s'inspire d'ailleurs très largement: celui de ne pas tenir suffisamment compte des contraintes venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Que la Commission

Carter ait manifesté un trop grand idéalisme, passe encore. Elle proposait un régime tellement nouveau que l'on peut comprendre qu'elle n'ait pu pleinement en mesurer toutes les difficultés d'application.

Une province ou même un pays (associé ou non à un autre) ne peuvent s'isoler au point d'ignorer la fiscalité des voisins. Autrement, il y a danger de voir s'enfuir les capitaux, les entreprises et même les meilleurs talents. C'est ce que produirait bon nombre de mesures fiscales proposées par le Parti québécois, en particulier l'inclusion intégrale des gains en capital, l'assimilation des héritages au revenu du bénéficiaire et les autres dispositions visant à rendre l'impôt plus progressif; l'exode est d'ailleurs commencé.

On aura beau parler de stratégie industrielle, commerciale ou financière; on aura beau créer des comités de développement; on aura beau dresser à cet égard les plans les plus ambitieux; on aura beau mettre en place des organismes destinés à aider tel ou tel type d'activité économique; on aura beau dépenser des millions pour promouvoir le Québec. Toutes ces initiatives, certes louables, risquent de s'avérer inutiles tant et aussi longtemps que le Parti québécois ne changera pas l'orientation de sa fiscalité et que la Commission Carter continuera de l'inspirer.

ghislaine rheault
Naître
à Québec



Anais naît 6 semaines trop tôt

par Ghislaine Rheault

Elle est née six semaines avant terme. Elle pesait quatre livres. Un tout petit bébé. Une petite boule ronde avec des cheveux noirs en tignasse.

Quand on connaît, comme ses parents, Nicole MacKenzie et Yannick Villedieu, l'extrême importance du poids de l'enfant à la naissance et les risques inhérents à la prématurité, on ne rigole pas.

Sa naissance était prévue pour décembre. Les dernières semaines de grossesse de Nicole s'annonçaient périlleuses. Le médecin mit la mère au repos dès la fin de septembre.

Si tout va bien, dit alors le médecin, elle ne naîtra pas avant le 15 novembre. "On l'aurait appelée 'Souveraine', disent en riant Nicole et Yannick. Elle s'est présentée le 27 octobre. Ils l'ont prénommée Anais.

C'était le soir de la visite des parents à l'école fréquentée par Stéphane, l'aîné. Grosse bedaine, manteau sur le dos, Nicole suit la file d'attente. De retour à la maison, c'est la "perte des eaux". Puis le départ pour l'hôpital Christ-Roi. Six semaines trop tôt.

L'attente

Un choix se posait alors: ou provoquer l'accouchement à brève échéance, en raison des risques d'infection ou attendre, le plus longtemps possible, pour réduire au minimum les risques de la prématurité.

Le médecin a dit: on attend. On a déjà réussi à prolonger durant 10 jours une grossesse dans des circonstances analogues.

Chaque heure, dit Yannick, chaque journée est fondamentale pour le bébé. On se disait: si on gagne deux jours, c'est extraordinaire. Ça signifie cinquante, cent grammes, donc une chance de plus pour que le bébé arrive en superforme."

Ça n'a duré que dix-huit heures. Longues, dit Nicole. J'étais clouée au lit, les mains vides, avec le moniteur foetal branché qui donnait les pulsations cardiaques du bébé. Je sentais que c'était vraiment pour le bébé ce que je faisais. Et ça m'a rassurée, contrairement à plusieurs femmes pour qui ce bruit très amplifié est épouvantable. Je regardais le graphique. Le coeur était normal. Tout se passait dans une bonne ambiance, sans sentiment de catastrophe."

"Nous étions sûrs que ce serait un tout petit bébé, mais pas un bébé "tout croche" dit Yannick qui était plus impressionné par le bruit du moniteur "fatal" comme il le dit... Ce qui ne l'a pas empêché de s'assoupir sur une civière au petit matin! Puis de quitter l'hôpital pour aller organiser la "résistance" à l'extérieur.

Au cours de la journée, dans la salle de travail voisine, une femme est arrivée. Elle était déjà en train d'accoucher. Les infirmières se sont précipitées, ont eu juste le temps de la déshabiller, et de l'amener à la salle d'accouchement. Deux hommes l'accompagnaient. L'un disait à l'autre — qui était visiblement le mari — "Vas-tu aller, à la salle d'accouchement?" Et le mari de répondre: "J'ai peur. Puis elle veut pas me voir là." L'autre aurait aimé y être. Pour voir.

"Ça s'est terminé quand le mari craintif dit à l'autre: "...viens-t'en. On va aller prendre une bière!"

La naissance

A cinq heures du soir, les contractions ont commencé. Vers 9h, dix heures, c'était pénible dit Nicole. "La grosseur du bébé n'a rien à voir avec la douleur des contractions..."

Le médecin est arrivé. Elle a fait des massages. De façon chaleureuse. Sans s'imposer comme le ferait un spécialiste qui nous laisserait sentir qu'il prend les choses en mains, qu'il est le héros de l'accouchement; sans dire "d'abord vous, monsieur, dehors. Les choses sont trop graves". Elle n'a pas mis dans la balance le drame de la naissance, et de l'enfant qui pouvait mourir. "Moi, alors, je me suis un peu retiré," dit Yannick.

"Nous en parlons comme ça, maintenant. Avec le recul, on remet peut-être les choses dans des perspectives différentes. Mais je pense que j'ai vu pas mal ce qui se passait, et peut-être un peu plus que Nicole. Parce que c'est plus "grave" d'avoir un enfant dans le ventre que dans la tête.

"Devant la possibilité que Nicole ait une épidurale, on s'est dit: "on fait pas les Jeux olympiques. C'est pas un marathon". Le médecin était d'accord. Elle trouvait cette décision adéquate, compte tenu des circonstances.

"Je me rappelle que j'ai poussé...Ho... Ha. dit Yannick, mimant la douleur et l'expulsion. "Quand elle est apparue, j'ai eu le plus grand "kick" de ma vie. Cette petite boule qui sortait. Et j'ai crié: "des cheveux". Je pensais pas qu'une enfant, surtout prématurée pouvait avoir tant de cheveux."

"Le médecin a placé Anais sur mon ventre. Juste quelques secondes. Elle a essayé de prendre le temps, même si c'était

urgent de la confier à l'anesthésiste, dit Nicole."

"Même si elle savait que la destination de ce bébé, avec une possible détresse respiratoire, c'était au plus tôt l'isolette. Je pense qu'un gars n'aurait pas fait ça, dit Yannick. Les hommes paniquent devant la naissance. Ils ont une peur fondamentale de la naissance qui est la mort aussi. Je pense qu'un homme n'aurait pas eu cette froideur de jugement, cette maîtrise... Et pendant que Nicole s'est mise à pleurer, qu'elle disait, mon Dieu qu'elle est petite, moi, j'étais très ému. Je la trouvais très grande. Parce que pour moi, le bébé n'existait pas avant, et il s'est mis à exister à ce moment-là. Je trouvais ça extraordinaire. Pour un gars c'est comme ça. L'enfant vit le jour où il naît. On n'a pas le "trip" du ventre. On a le "trip" de la tête."

"Et pendant tout ce temps, le bébé était déjà entre les mains de l'anesthésiste qui faisait les gestes qu'il fallait poser. Et moi je réglais le problème en disant: elle est petite, mais elle est belle et elle rigole."

"Malgré le caractère d'urgence, même si on n'a pas eu l'accouchement Leboyer, comme c'est écrit dans les livres, on a vécu un moment intense. Entouré de respect," dit Nicole.

Puis, les événements se précipitent. L'enfant est en détresse respiratoire. Gardée sous observation toute la nuit, on transporte Anais le lendemain matin à l'unité de soins intensifs du CHUL.

"Là, dit Yannick, ça commence à être un peu paniquant. Tu vois ton bébé qui s'en va, sur des roulettes, avec des ambulanciers. Une sorte d'enlèvement. Ils l'emmenent vers un centre ultra-spécialisé. Un hôpital où il n'y a pas d'obstétrique normale, pas d'accouchements normaux, pas de bébés normaux, L'hôpital-hôpital, quoi!"

"Le matin, quand ils nous ont dit qu'ils emmenaient le bébé, je me levais pour la première fois. J'avais beau essayer de parler, de poser des questions. Niet. Pendant une semaine, je pense que j'ai rien dit. Je l'ai pris plus mal que Yannick. J'étais prise à l'hôpital, avec des soins prêts à allaiter. Je voyais les mères tout autour avec leur bébé. Ça était pénible. Je ne dormais pas la nuit. Je pleurais."

"J'ai voulu savoir exactement ce qui se passait. Un jeune médecin de l'unité néonatale du CHUL m'a expliqué les tenants et aboutissants. De façon honnête, simple, vulgarisée. Le bébé souffrait d'une infection pulmonaire, mais cette infection pouvait avoir franchi la barrière des poumons. Il y avait risque de méningite. Ça voulait dire dix jours en soins intensifs au minimum, un mois et demi s'il y avait méningite. Mais pendant tout ce temps, j'étais confiant. Ils craignaient, ils avaient raison. Je me disais que si j'étais à leur place, j'agirais comme ça. C'était rationnel même si c'était un peu extrême comme raisonnement."

Quelques mois plus tôt, pour les besoins d'un reportage, Yannick avait visité une unité intensive. Je me suis rendu compte que je n'avais pas vraiment vu. Là, je suis rentré au CHUL avec le sentiment de quelqu'un qui est concerné. C'est une sorte d'univers de catastrophe technique. Tu vois des bébés amochés, complètement "peinturés". Tu vois le drame: le bébé opéré à coeur ouvert, l'hydrocéphale. Et tu vois ton enfant là-dedans; taux d'hydrogène contrôlé, soluté dans la tête... donc, la tête rasée, bandeau sur les yeux, parce qu'elle fait un peu de jaunisse.

"Je la regardais, je pleurais. Puis tout à coup, elle me fait un immense bâillement... un vrai geste humain..."

"Tout au long de cet épisode, dira Yannick, je me suis senti impliqué dans la logique de ce qu'ils faisaient. Je suis un rationnel. Et ça me paraissait correct."

Stéphane raconte sa visite à l'hôpital. "Quand je l'ai vue au CHUL, je me suis dit, c'est mieux qu'elle soit là. Quand elle va sortir, elle va être guérie. L'infirmière nous donnait des nouvelles. C'était encourageant. Elle disait que tout allait bien, qu'elle faisait quelque chose de plus, qu'elle n'avait plus cette maladie-là, qu'ils allaient arrêter les antibiotiques... Mon espoir, je l'ai gardé tout le temps."

L'allaitement

Le premier novembre, Nicole recevait son congé de l'hôpital du Christ-Roi.

En dépit des circonstances difficiles, elle allaitait Anais.

"D'abord, j'extrayais mon lait. Puis, on m'a dit au CHUL qu'il était possible de venir la nourrir à l'hôpital. Le dimanche suivant, je me suis installée à la pouponnière, sur une chaise, parmi les incubateurs. Je vois encore la fenêtre qui donne sur le corridor et les gens qui nous regardaient. Elle n'a pas bu une goutte. Mais ça m'a fait du bien de la tenir dans mes bras. Les jours suivants, je me rendais à l'hôpital. Je lui donnais le maximum de boires. Le dernier jour, après une seconde ponction lombaire qui démontrait que le danger de méningite était écarté, ils l'ont renvoyée au Christ-Roi. Ce devait être pour 10 jours. Quatre jours plus tard, jugeant que nous pouvions lui donner les soins à la maison, on nous a permis de la ramener."



Anais et les autres membres de la famille MacKenzie-Villedieu.



Ah!...enfin.

Photo André Boucher

Il y a risque et risque

par Ghislaine Rheault

En 1976, 1.838 jumeaux sont nés au Québec. 159 d'entre eux sont morts. Dans cinquante cas, les deux enfants sont morts. Dans cinquante-neuf autres cas, il est resté un survivant.

La naissance des jumeaux est l'une des plus risquées qui soient. Or, les grossesses gémeillaires ne sont pas toujours dépistées. Et quand elles le sont, on les oriente rarement vers l'un des centres de grossesses à risque qui existent dans toutes les régions du Québec.

Ainsi, en 1976, les jumeaux naissent dans 98 hôpitaux différents du Québec, alors qu'il existe une douzaine d'établissements spécialisés.

Ces constatations sont tirées d'une étude récente réalisée par le docteur Jacqueline Fabia, épidémiologiste, professeur à l'université Laval. Elles illustrent "clairement" la confusion qui règne autour des GARE (des grossesses à risque élevé).

Environ 85 pour 100 des grossesses et des accouchements se déroulent sans problème. S'il est impérieux d'humaniser la naissance il est aussi impérieux de s'assurer qu'elle se déroule sans risque.

Des critères nombreux ont été élaborés pour "classer" les grossesses à risque. Depuis l'âge de la mère (moins de 20 ans et plus de 35 ans) jusqu'à ses habitudes de vie (fume-t-elle? quelle est la qualité de son alimentation?). En passant par son histoire de santé... ou de maladie antérieure, le nombre d'enfants qu'elle a déjà eus (plus de quatre ou pas du tout) etc.

En 1973, dans la politique de périnatalité des Affaires sociales, on énumérait pas moins de 27 facteurs de risque touchant les différentes phases de la grossesse et de l'accouchement.

Tout le monde ne s'entend pas, toutefois, sur ces critères. Les partisans de la médicalisation de l'accouchement et de sa prise en charge par les parents, s'intéressent aussi, mais davantage, aux conditions psychologiques et socio-économiques des femmes enceintes. Ainsi, une infirmière oeuvrant en milieu défavorisé déclarait lors d'un récent colloque que les facteurs de risque à la naissance lui paraissaient liés intimement aux conditions de travail pénibles de certaines femmes dans les usines. Elles accouchent prématurément et ont des bébés de petit poids. Une grossesse non désirée, ajoutait-elle lors d'une entrevue, c'est aussi pour moi une grossesse à risque.

De leur côté, les défenseurs de l'humanisation de l'accouchement et de sa prise en charge par les parents, s'intéressent aussi, mais davantage, aux conditions psychologiques et socio-économiques des femmes enceintes. Ainsi, une infirmière oeuvrant en milieu défavorisé déclarait lors d'un récent colloque que les facteurs de risque à la naissance lui paraissaient liés intimement aux conditions de travail pénibles de certaines femmes dans les usines. Elles accouchent prématurément et ont des bébés de petit poids. Une grossesse non désirée, ajoutait-elle lors d'une entrevue, c'est aussi pour moi une grossesse à risque.

Ce qui ne signifie pas pour autant qu'on souhaite voir ces femmes accoucher dans un centre spécialisé comme l'hôpital Saint-François-d'Assise de Québec!

La part du médecin

Compte tenu de l'organisation actuelle des services d'obstétrique, au Québec, ce qui est sûr, c'est qu'il appartient au médecin, dans le secret de son cabinet, d'identifier et de diriger les grossesses à risque élevé.

Or, il est démontré qu'il se fait peu de référence vers les centres spécialisés. C'est vrai pour les jumeaux, mais aussi pour d'autres indications d'ordre médical.

Faut-il y voir des erreurs de dépistage? La volonté des médecins de conserver leur clientèle? Ou un désaveu non dissimulé

des hôpitaux spécialisés qui sauvent des enfants, réalisent des exploits, mais ont des allures d'usine?

Les réticences des femmes

De leur côté, les femmes n'aiment pas être considérées comme "un cas". Les cours prénatals qui leur sont offerts mettent la pédale douce sur les informations qui risqueraient d'être traumatisantes.

On n'a qu'à voir la proportion des femmes ayant subi des césariennes qui se disent avoir été peu préparées à cette intervention et avoir ignoré notamment qu'une césarienne pouvait avoir lieu sous épidurale. Or, presque 13 pour 100 des femmes qui accouchent passent par là.

Les cours prénatals, pourtant beaucoup fréquentés, ne rejoignent pas les bonnes clientèles. Une étude récente réalisée par les départements de santé communautaire de la région de Québec fait ce constat.

Pendant ce temps, la prématurité continue de faire des ravages en terme de mortalité périnatale et de morbidité. On enregistre au Québec un pourcentage beaucoup trop élevé de naissances de petit poids.

Tant et si bien, dira Madeleine Blanchet responsable du service d'épidémiologie du ministère des Affaires sociales, qu'il faut changer notre fusil d'épaule: prévenir, plutôt que guérir. Tenter d'améliorer la nutrition maternelle et de prévenir les causes influençant les naissances de bébés trop petits: les infections, l'usage de la cigarette et de l'alcool. "Cela nécessite l'adoption de méthodes différentes et le travail en équipes pluridisciplinaires."

Cela suppose aussi que les femmes commencent à s'occuper de leur santé.

la page des lecteurs

Les dernières semaines pathétiques d'une mourante

A mon député,

Je me permets de vous relater les faits et les comportements inhumains que mon épouse et moi avons vécus durant les dernières semaines précédant sa mort.

Tels que:

Commentaires blessants
Transferts répétés
Soins négligés
Incompréhension des docteurs
Insolence de son médecin

Mort de la patiente quelques minutes après avoir reçu son congé.

Le 23 avril 1979

Comme mon épouse souffrait de sarcoïdose (maladie pulmonaire) et qu'elle faisait une réaction négative aux médicaments qu'on lui avait déjà prescrits, je l'ai conduite à un hôpital de la Rive-Nord où un spécialiste l'a examinée.

Ce dernier, en voyant son dossier, lui dit qu'elle avait un poumon déchiré et qu'il ne pouvait le remplacer. "Si je vous hospitalise, lui dit-il, vous allez prendre la place de d'autres malades qui peuvent être soignés", en ajoutant que "seul votre docteur de famille peut faire quelque chose pour vous".

Après avoir passé 3 heures à l'hôpital, je me dirige vers un hôpital de la Rive-Sud pour consulter son docteur de famille.

Ce dernier lui demanda si elle voulait rester quelque temps à l'hôpital pour être remontée. Elle était d'accord.

Le 25 avril 1979

Deux personnes du Bien-être social sont venues lui faire remplir un questionnaire en vue d'un transfert dans une autre institution, ce qui l'a beaucoup angoissée.

Le 9 mai 1979

Une responsable de la direction lui apprend que son congé est signé et qu'elle doit quitter les lieux.

J'ai communiqué avec le Protecteur du citoyen, M. Julien Dubé, qui m'a dit que cela relevait du Conseil régional de la santé et des services sociaux.

On m'a assuré qu'il ne la mettrait pas dehors, tout en me disant: "Tenez-moi au courant des développements".

Le même jour, ma femme avait une diarrhée et le docteur s'est vu dans l'obligation de retarder son congé.

Les 10 et 11 mai 1979

On lui administra une forte dose de calmants pour soulager une souffrance intense au poumon gauche.

Le 12 mai 1979

Le docteur de garde cette journée-là lui fit passer d'urgence une radiographie pulmonaire et un électrocardiogramme. Lorsqu'il reçut le résultat, il demanda qu'elle soit transférée d'urgence à un hôpital de la Rive-Nord.

Le 13 mai 1979

Dès la matinée, son transfert fut effectué en ambulance, j'étais présent.

Le 14 mai 1979

Le directeur en chef dit en l'apercevant: "Comment se fait-il que cette dame soit ici? Ce n'est pas sa place."

Le 15 mai 1979

On lui injecta une ponction lombaire.

Elle tomba de son lit se frappant la tête, s'endommageant le coccyx et se faisant une entaille d'un pouce à la base de la colonne vertébrale.

Trois docteurs, venus lui rendre visite, me firent sortir de la chambre ainsi que sa compagne de chambre afin de lui poser toutes sortes de questions. A leur sortie de la chambre, je leur ai dit que j'étais en droit de savoir ce qui se passait. On m'a répondu que je devais la voir à l'avenir seulement aux heures de visite. Les docteurs étaient tous d'accord à dire que son état physique était bon, que seul son moral laissait à désirer. "Elle s'écoute trop", répétèrent-ils.

Le 16 et 17 mai 1979

Aucune visite du docteur.

Le 18 mai 1979

On a appris son transfert pour un autre hôpital en se frappant le nez à la porte d'une chambre vide.

On n'en croyait pas nos yeux. "Retransférer une agonisante".

Ni moi, ni aucun membre de ma famille n'avait été avisé.

Le 19 mai 1979

Mon épouse m'apprend dans la matinée que son congé est de nouveau signé.

A 1h50 de l'après-midi, une infirmière téléphona m'avertissant que Mme Samson, mon épouse, m'attendait toujours.

A mon arrivée à l'hôpital, à 2h20, le médecin m'annonça que mon épouse était décédée.

L'autopsie révéla qu'elle était morte à la suite d'une embolie pulmonaire massive.

Le cas de mon épouse n'est pas un cas isolé. Pourquoi refuser les soins aux patients au terme de leur vie alors qu'il y a tant de chambres vides dans les hôpitaux? Même les journaux en parlent (voir un article paru dans LE SOLEIL DU 19 mai).

Pourquoi les malades chroniques sont-ils rejetés par les hôpitaux?

Pourquoi priver ces malades du soin, de la compassion, de la compréhension et de la paix qui leur sont dus dans les derniers jours de leur vie?

Il est certain que ces médecins n'auraient pas traité leur propre mère de la façon inhumaine dont ils ont traité mon épouse.

Pourquoi les hôpitaux traitent-ils les patients de cette façon? Est-ce que certains médecins, pour une raison ou pour une autre, perdent leur humanité avec les années de pratique?

Armand Samson
Charny.

Durée inacceptable de la grève des chauffeurs

M. le rédacteur en chef,

Cette lettre se veut une vive protestation face à la durée inacceptable de la grève qui paralyse le transport en commun depuis presque quatre mois.

Est-ce que l'on veut le régler ce conflit ou si plutôt il ne doit pas durer une période donnée?

Je demande aux responsables d'agir et de penser aux usagers qui, une fois de plus, en font les frais.

Je pense aussi que les sondages ne correspondent pas à la réalité.

Félicitations à la Société d'Aubigny

M. le rédacteur en chef,

De retour dans mon pays après des vacances — trop courtes, hélas! — passées au Québec, j'éprouve le besoin de vous communiquer le sentiment d'admiration enthousiaste que m'a procuré la représentation de "Carmen" à laquelle j'ai pu assister dans votre ville.

Associée assez étroitement à la vie de l'art lyrique dans mon pays, je crois pouvoir parler en connaissance de cause en disant que cette réalisation, par un groupement d'amateurs éclairés, d'un opéra aussi complexe que "Carmen", était exceptionnellement bien réussie; et si votre critique a pu trouver à redire à la première, j'ai vu, moi, à la dernière représentation, un ensemble d'une homogénéité admirable qui n'avait rien à envier aux professionnels les plus chevronnés.

Mes hommages aussi à tous les

Les personnes âgées, étudiants (qui seront pendant l'été travailleurs) et ces travailleurs qui n'ont pas de voiture et dont l'horaire n'est pas du 9 à 5, voilà autant de personnes qui ne sont pas organisées.

J'ai l'impression que malgré toutes les protestations que vous avez reçues, les problèmes que la grève crée aux usagers du transport en commun, n'entrent pas dans les préoccupations de beaucoup de responsables du transport en commun.

Lucine Tanguay Plante
Québec 8.

solistes; en particulier, je suis reconnaissante à Mme Huguette Tourangeau de m'avoir, pour la première fois de ma vie, montré une Carmen vraie, humaine, tour à tour caressante et dédaigneuse, mais jamais vulgaire. Car en tant que femme et en tant qu'admiration de cet opéra, j'en ai assez de voir des Carmen-putain ou des Carmen-grande-dame-qui-fait-semblant-d'encanailler. Cette expérience à elle seule valait largement le voyage!

Je souhaite à la Société lyrique d'Aubigny l'appui qu'elle mérite de la part de la population de Québec. Tant d'enthousiasme, de travail, de persévérance — et d'audace aussi! — méritent les compliments et les encouragements les plus sincères de tous ceux qui aiment l'opéra.

Elsa van Maren
Pays-Bas, Europe.

De Moïse à Noé à Christ

Encourager "Moïse" à sombrer dans la psychose ou perte de contact avec la réalité c'est inexorablement éduquer la société à accueillir béatement Noé prochainement... Je me refuse à fermer les yeux et à me taire à propos d'une telle éventualité. Tant de jeunes risquent de se laisser embarquer dans une seconde arche de Noé à l'heure où les pays du tiers-monde, l'Amérique du Sud, sont à la recherche de mains actives, de coeurs généreux, d'ouvriers de la dernière heure...

Enfin, on aurait tort de penser que nous avons une attitude "polémique ou hostile" envers Moïse. En vue de la préservation de la société que nous aimons et pensons récupérable, Christ est sans équivoque sur l'attitude à prendre dans l'attente de son retour.

Yvan Lavoie
Sainte-Foy

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1886, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

La famille et la société

Je veux exprimer mon accord avec l'opinion de madame Denise Laporte-Dubuc rapportée dans ce journal le 29 mai dernier.

Il me semble, à moi aussi, qu'on tourne souvent autour du pot quand on discute différents problèmes socio-économiques auxquels on cherche des solutions basées sur l'existence d'une "masse d'individus". Si on fouille un peu, on peut découvrir que beaucoup de problèmes actuels sont causés ou accentués par la mise au rancart de la famille et de la communauté comme unités d'organisation sociale. Au nom de vagues principes de liberté, d'égalitarisme et de spécialisation, on a évacué des familles et des groupes communautaires, la plupart des fonctions qu'ils assumaient. Que l'on songe à la présence envahissante de la technocratie syndicale et professionnelle dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Que l'on songe aussi à la fin de vie merveilleusement systématique offerte à nos personnes âgées et que nous aurons à goûter en grand nombre dans quelques années. A côté de cela, qu'est-il fait pour encourager les couples à avoir des enfants et à éduquer ceux qui deviendront les membres de la société?

Dans son livre "L'enfant et la raison d'Etat" écrit en 1977, Philippe Meyer démontre que la famille, naguère appuyée par l'Etat pour discipliner et ordonner la société,

constitue maintenant une entrave à une systématisation plus complète des rapports sociaux des individus. En parlant des familles, il écrit: "Ne tenant leurs fonctions que par délégation de l'Etat, et ne les exerçant que sous sa surveillance, leur activité se limite à conduire leur progéniture aux institutions qui ont monopolisé l'apprentissage, la santé, le jeu, etc." Il dit encore: "Certes, il reste une famille, du moins formellement, et aussi longtemps que la réunion d'un homme et d'une femme sera nécessaire à la conception d'un enfant. Mais cette fonction génitrice semble être à terme la seule que lui laisse le manquement direct des individus par l'Etat". (extraits, pp. 25 et 183)

Cette analyse s'applique fort bien au Québec et je pense que l'Etat québécois en particulier devrait baser ses programmes sociaux sur la reconnaissance de la famille et de la communauté comme unités structurantes vitales de la société. Pour cela, évidemment, nos dirigeants devront prendre conseil en dehors du cercle étroit (à plusieurs points de vue) des technocrates et des conseillers politiques chez qui le discours intellectuel et le carriérisme ont relégué au second plan le goût de la famille. J'ai le goût d'un pays, mais pas d'un pays qui enfin de compte ne regroupera qu'une masse de vieillards gâtés, individualistes et grognons.

Philippe Barrette
Orsainville.

Des privilèges aux Indiens

C'est officiel, après de dures (sic) négociations, le MTCP et la SAGMIA accordent une allocation de 25.000 livres de saumons de l'Atlantique aux Indiens de Restigouche, petite localité située sur la rive nord de l'estuaire de la rivière du même nom.

Peut-on savoir enfin, de quel droit — privilège — ces autochtones se prévalent pour obtenir la bénédiction du gouvernement du Québec et passer ainsi outre à l'interdiction de la pêche au filet mailant?

Comment peut-on expliquer (paternalisme préréférendaire exclu) que la grosseur de la maille dudit filet et que sa longueur totale

soient laissées à la discrétion des Indiens?

Comment s'expliquer cette autre allocation de \$15.000 en traitement aux officiers nommés par la bande pour exercer une surveillance (très très intéressée) des opérations? Les lapins répondent de la laiture...

Nous tous les membres des associations qui oeuvrons pour la survie du saumon et qui regroupons dix-huit mille pêcheurs sportifs au Québec, allons-nous éternellement demeurer silencieux? A moins que la barbote se mette à mordre à la mouche...

G. D'Amours,
New Carlisle.

Le syndicalisme religieux

M. le rédacteur en chef,

Où allons-nous quand des prêtres, religieux(les) s'engagent en milieu syndical?

Pourtant l'Eglise ne doit pas faire de politique, mais travailler à la libération spirituelle de l'homme (évangélisation).

Ces prêtres, religieux(les) qui ont souvent marché dans les processions en chantant des cantiques et en arborant les bannières du Christ et de la sainte Vierge, comme syndiqués, seront sans doute, qu'ils le veuillent ou non, obligés de

prendre part à des démonstrations de force en portant des pancartes haineuses et en scandant des slogans incendiaires, car ils seront obligés d'obéir au chef.

Prenez garde, braves prêtres, religieux(les) qui vous syndiquez, les syndicats ne sont ni des ligues du Sacré-Coeur ni des confréries d'enfants de Marie.

Pourtant, les prêtres, religieux(les) sont appelés à être des modèles d'unité, de paix et de charité.

Mme Aurèle Douville
Ste-Foy.

Stéréoquad
l'instrument de vos
Musiques!

stéréoquad
vous offre en exclusivité à Québec:

marantz® 4025

RECEPTEUR AM/FM avec
magnétophone à cassettes intégré

- Puissance de 50 watts RMS
- Distorsion 0.1%
- Système Dolby
- Réponse de fréquence 35 à 16,000 à ± 3 dB (FeCr)

\$575⁰⁰
(Quantité limitée)

« Garantie totale de cinq ans. »

stéréoquad

710 CÔTE FRANKLIN 687-0909



L'opposition se fait féroce contre le projet de loi 24

(PC) — Consciente de la levée de boucliers par divers organismes contre le projet de loi 24 sur le Conseil des collèges, l'Opposition parlementaire a entrepris hier à l'Assemblée nationale un des plus féroces filibusters contre l'adoption d'une mesure législative auxquels a eu à faire face le gouvernement du Parti québécois depuis qu'il a pris le pouvoir.

Cette obstruction systématique est surtout dirigée par le Parti libéral dont 15 de ses 26 députés ont tour à tour pris la parole en soirée pour appuyer une motion de leur collègue, Mme Thérèse Lavoie-Roux, visant à reporter à quatre mois l'examen du projet de loi parrainé par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

En matinée, hier, le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, avait invité la Chambre à étudier le projet de loi et à l'adopter avant l'ajournement vers minuit.

À 23 heures, non seulement l'Assemblée nationale n'avait-elle pas donné son accord sur le principe du projet de loi en deuxième lecture, mais le débat sur le fond même de la question avait à peine débuté puisque seulement le ministre, Mme Lavoie-Roux et la critique de l'UN en matière

d'éducation, M. Michel LeMoignan, avaient abordé l'étude sur le fond avant de se heurter pendant quatre heures à la motion de report.

Ce n'est que vers 23h30 que la Chambre a finalement rejeté la motion Lavoie-Roux, grâce à la majorité ministérielle, par 40 voix à 24.

Il faut maintenant s'attendre que libéraux et unionistes mettront tout en oeuvre dans le débat en deuxième lecture pour retarder le plus possible l'adoption de cette pièce législative à laquelle on reproche en particulier la nature de la composition du conseil d'administration du nouveau Conseil des collèges projeté tout en déplorant une perte d'une partie de l'autonomie des cégeps au profit du ministre de l'Éducation que l'on accuse d'en centraliser la gestion.

Une bousculade

Essentiellement, les porte-parole de l'Opposition ont accablé le ministre de l'Éducation sur ces points précis: étudier le projet de loi à la vapeur, ne pas tenir compte des nombreuses doléances de représentants de parents, administrateurs de collèges, enseignants et étudiants, ne pas avoir permis à tous les groupes intéressés de se faire entendre en commission

parlementaire et, quant au fond du projet de loi, chercher à tout contrôler dans le fonctionnement des collèges d'enseignement général et professionnel.

Selon les députés de l'Opposition, si le gouvernement attendait à l'automne avant de poursuivre l'étude du projet de loi, il aurait le temps d'écouter ce que tous les gens du milieu ont à dire et d'améliorer en conséquence le texte du projet de loi.

Dans sa réplique, M. Morin a été très dur envers ses collègues de l'Opposition en leur rappelant que le livre blanc contenant les énoncés de politique en cette matière a été publié il y a huit mois et que la population les a dans une large mesure acceptés.

Le ministre a tenté de démontrer que les pouvoirs que lui confèrent le projet de loi existent déjà dans la loi actuelle qui date de 1967 et que la réforme qu'il propose maintenant vise à accorder une meilleure gestion des collèges et une meilleure qualité de vie, tant du point de vue pédagogique que physique.

À minuit, le débat en deuxième lecture était repris pour se poursuivre jusqu'à une heure indéterminée dans la nuit.

10% DE RÉDUCTION sur toute la marchandise EN MAGASIN

Jeudi, Vendredi et Samedi inclusivement



Rue Saint-Jean (Québec), Place Laurier et Sainte-Foy (Sainte-Foy), Galeries Chagnon (Lévis), Place du Centre-Ville (Jonquière), Place du Royaume (Chicoutimi)

VENTE 3 JOURS

SEULEMENT LES 7, 8 ET 9 JUIN 1979

IL FAUT FAIRE DE LA PLACE POUR L'ARRIVÉE DE NOS NOUVEAUX MODÈLES D'AMEUBLEMENT POUR BÉBÉS ET JUVÉNILES

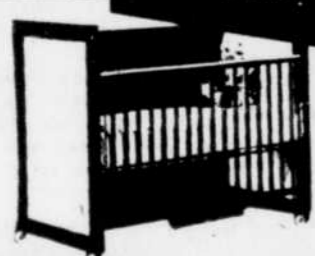
Plusieurs échantillons de plancher réduits JUSQU'À

QUANTITÉ LIMITÉE

50%

LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES D'ENFANTS

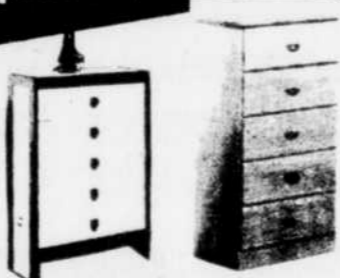
Voici quelques exemples



(7 seulement)
COUCHETTES
30" x 54" matelas à ressorts inclus
Rég.: de \$129 à \$175
STYLES ASSORTIS

UN SEUL PRIX \$87 chacune

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX SUR MARCHANDISE RÉGULIÈRE AVANT L'AUGMENTATION DES PRIX EN JUIN VENEZ EN PROFITER



(9 seulement)
COMMODES
Styles assortis
Rég.: de \$129 à \$179

UN SEUL PRIX \$87 chacune

PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI

TOUTE VENTE SUR ÉCHANTILLON DE PLANCHER EST FINALE PAS DE MISE DE CÔTÉ SUR LES ÉCHANTILLONS DE PLANCHER



POUSSETTE
2 positions motifs assortis

Rég.: \$49
SPÉCIAL 26⁸⁸ chacune



MATELAS
39" x 72" 27" x 52"
TÊTE DE LIT 39"
Légerement sales ou endommagés, prix trop bas pour être annoncés.
Venez le constater

26⁸⁸ chacune

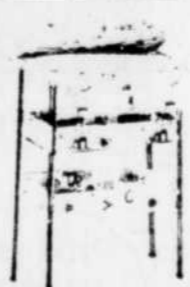


TABLE À LANGER
avec bain modèle # 3000-60

Rég.: \$54.95
SPÉCIAL 39⁸⁸ chacune

Le seul vrai spécialiste de meubles et accessoires pour enfants à prix d'aubaine

245, 71^{ème} Rue est
CHARLESBOURG
(PRÈS HENRI-BOURASSA)

Livraison gratuite avec l'achat de \$50 et plus **628-3583**

PLAN BUDGÉTAIRE PLAN MISE DE CÔTÉ (par les meubles seulement)



Nous vous offrons: **DEMONSTRATION DE CUISSON AU B.B.Q. VENEZ VOIR LE MEILLEUR B.B.Q. EN OPERATION.**



B.B.Q. Série 700
22 1/2" de diamètre

Noir: **99⁰⁰**
Couleur: **119⁰⁰**

GRATUIT
Sac de briquettes de 10 lb avec tout achat de B.B.Q. au charbon.

Fin en porcelaine à l'intérieur comme à l'extérieur.



B.B.Q. Série 300
18 1/2" de diamètre

Noir (seulement): **89⁰⁰**

GRATUIT
Sac de briquettes avec l'achat d'un B.B.Q.



B.B.Q.
de 22 1/2" de diamètre, fonctionnant au gaz, incluant le réservoir.

Noir: **299⁰⁰**
Rouge et brun: **319⁰⁰**

GRATUIT
Nous passerons le premier remplissage du réservoir au gaz propane.

Rouge et brun



B.B.Q. de couleur rouge, 22 1/2" de diamètre, dans un joli chariot en séquoia, (tel qu'illustré).

GRATUIT
Sac de 10 lb de briquettes avec l'achat de B.B.Q. à prix exceptionnel.

TOLE GAUFREE DE QUEBEC INC.

49, Marie-de-l'Incarnation, Québec, tel. 681-6221

DEMONSTRATIONS
vendredi de 15h à 21h
samedi de 9h à 14h

QUINCAILLERIE DURAND INC.

250, boul. l'Ormière, Neufchâtel, tel. 843-2223

DEMONSTRATIONS
jeudi et vendredi, de 15h à 21h
samedi de 10h à 15h

GRATUIT Livre de recettes pour cuisson au B.B.Q.

automobile

Votre véhicule souffre-t-il de corrosion précoce?

Il n'est pas toujours facile pour un automobiliste d'évaluer le problème de rouille sur son véhicule. Comment faire la part entre ce qui est une usure normale de la carrosserie et ce qui ne l'est pas? Dans quels cas et comment peut-on avoir recours contre le fabricant, le vendeur ou la compagnie qui nous a vendu un traitement antirouille? C'est pour répondre, du moins en partie, à ces questions que nous vous proposons l'analyse suivante: elle est basée sur des critères d'évaluation qui, s'ils ne sont pas reconnus unanimement, sont quand même très défendables.

A partir de nos commentaires, chacun devrait pouvoir déterminer jusqu'à quel point la corrosion qui apparaît sur son véhicule est normale ou anormale et, dans ce dernier cas, de qui il pourrait éventuellement obtenir une compensation.

Rouille normale ou anormale

Evidemment, il serait audacieux de prétendre que tous les cas de rouille peuvent être mis dans un même sac et que les solutions doivent être identiques pour tout le monde. Cependant, en nous inspirant du Code anticorrosion fédéral, code volontaire qui ne prévoit de normes minimales de résistance à la corrosion que pour les modèles fabriqués à partir de 1978, et en nous basant également sur l'expérience que nous avons de la question, nous avons nous-mêmes établi des normes minimales qui pourraient être retenues pour les modèles fabriqués avant 1978. Ces normes, si elles ne sont pas reconnues unanimement, demeurent du moins très défendables; donc, à chacun de s'en inspirer.

Voici, pour une période d'utilisation de six ans, ce que le propriétaire d'un véhicule devrait s'attendre à payer en frais de peinture et de réparations dues à la rouille. Les montants sont ici représentés sous forme de pourcentages, et constituent en quelque sorte une franchise (comme en assurance) que le propriétaire devrait accepter de payer lui-même. Si le montant des réparations qui sont à effectuer à cause de la rouille dépasse largement les limites de cette franchise, il est fort possible qu'on se trouve face à un problème de corrosion prématurée. Les déductibles ou pourcentages doivent être calculés sur une évaluation valable des travaux à exécuter à cause de la rouille, évaluation qui ne doit pas comprendre les travaux à



monique b. tardif

Directrice du service de protection du consommateur au Club automobile du Québec (collaboration spéciale)

exécuter sur des parties accidentées. Par ailleurs, le propriétaire qui a déjà fait faire chez son concessionnaire des travaux pour réparer des dommages causés par la rouille pourrait retrancher le montant payé antérieurement de sa franchise à payer.

N.B. Idéalement, il faudrait que le propriétaire d'un véhicule de la 2e catégorie puisse faire la preuve d'un bon entretien aux cours des premières années d'utilisation du véhicule. Par exemple, il est considéré comme normal d'avoir investi sur une peinture entre la 3e et 4e année. Ceux qui ne l'auraient pas fait pourraient être considérés comme responsables, en partie du moins, de leur propre malheur.

Exemple de quantification d'un cas de rouille

- Véhicule ayant 36 mois (achat à l'état neuf en mai 1976);
- Evaluation du coût des réparations: \$900.
- Détail de l'évaluation: peinture au complet: \$500, et deux ailes perforées à remplacer, dont une renforcée lors d'un accident: \$400.
- Montants déboursés antérieurement: \$150 pour des reprises de peinture sur le capot et la valise arrière chez le concessionnaire.

Application de la méthode de calcul

a) côté peinture, le propriétaire aurait à déboursier \$500 moins les montants déboursés antérieurement \$150, il reste donc \$350 pour lequel le propriétaire a une franchise de 100 pour 100, donc 350 x 100%: (\$350).

b) côté réparations, il faut diviser le \$400 par 2 puisqu'une aile est accidentée; il reste donc \$200 pour lequel le propriétaire a une franchise de 0 pour 100, donc 200 x 0%: (0).

c) aile à réparer: (\$200).

Le propriétaire devrait donc s'attendre à payer au départ: (\$350 + \$0 + \$200 = \$550).

Reste à savoir jusqu'à quel point le propriétaire peut rendre une tierce ou des tierces responsables du montant excédentaire.

De qui et comment réclamer

Il ne s'agit pas ici de conseiller aux automobilistes de produire des réclamations ou de poursuivre à propos de tout et de rien. Cependant, il revient à chacun de faire valoir ses droits dans le cas où les dommages en valent la peine et où une bonne preuve peut être fournie.

Sans aller dans les détails, disons que si les revendications du propriétaire sont basées sur un défaut de fabrication, c'est évidemment au fabricant qu'une réclamation devra être acheminée. De plus, le vendeur étant responsable de la qualité des produits qu'il vend, il pourrait être amené à faire lui aussi sa part. Il s'agit donc de faire appel à ces deux parties aussitôt que les défauts auront été constatés. Dans certains cas aussi, on pourra faire appel à la compagnie d'antirouille qui assortit ses traitements d'une garantie. S'il est impossible d'en arriver à une entente à l'amiable, il ne restera qu'à peser le pour et le contre d'une poursuite en justice, ce qui se fait souvent à la Cour des petites créances, et d'agir diligemment. Celui qui décide de se rendre jusque là aura avantage à présenter une preuve claire et complète s'il veut mettre toutes les chances de son côté. Par exemple, il ne sera pas superflu de parler de vos habitudes d'entretien et des démarches effectuées pour résoudre le problème. Il faudra également produire tous les documents pertinents, photos, évaluation, textes de garantie, etc., puisqu'un dossier bien monté et bien étayé peut faire toute la différence.

Rappel de 75,000 minibus et roulottes de Chrysler

DETROIT (d'après UPI) — Chrysler sonne le rappel de 75,000 roulottes, minibus et autocaravanes 1978 et du début de 1979, le châssis risquant de nuire au contrôle du freinage et de la direction. La compagnie a déclaré que les boyaux du frein sur quelque 47,500 Sportsman et Voyager Wagons, roulottes et Kary Vans commerciaux, peuvent être endommagés par le frottement sur le pneu avant, ce qui peut causer des fuites d'huile. Si les freins d'avant lâchent, ceux de l'arrière continuent à fonctionner et un voyant rouge s'allume au tableau de bord pour alerter le conducteur, dit un porte-parole. Chrysler a reçu 14 rapports de difficultés des freins avant, en raison du problème, avec un accident mineur sans blessés.

Les concessionnaires remplaceront le boyau, et un crochet de protection sera installé sans frais. Chrysler a aussi rappelé 27,500 véhicules 1979 des mêmes modèles pour renforcer le bras inférieur du contrôle de la suspension avant, lequel peut se casser et nuire à la maîtrise de la direction. La firme a précisé qu'elle avait reçu un rapport de cette déficience, mais que personne n'a été blessé.

Baisse des ventes

Les fabricants d'automobiles ont rapporté hier que la vente des voitures, affectée par certaines pénuries localisées d'essence et l'incertitude

des activités économiques, est tombée de plus de 19 pour 100, le mois dernier, ce qui a fait de ce mois de mai le pire de la décennie.

Mais ce fut une ruée sur les petites voitures, surtout importées, dont la vente record a représenté 23,7 pour 100 du marché américain de l'automobile. Les Trois Grands ont en effet rapporté des ventes combinées de 764,164 véhicules en mai, soit une baisse de 19,1 pour 100 par rapport aux 944,381 vendues l'an dernier.

General Motors a baissé de 14,1 pour 100 avec des ventes de 469,906 voitures, Ford a été en déficit de 25,5 pour 100 avec 200,679 unités et Chrysler a glissé de 26,7 pour 100 avec des ventes totalisant 93,579 voitures.

Si l'on ajoute 16,106 Volkswagen construites aux USA et 17,000 véhicules d'American Motors, le total des ventes a atteint 797,270 véhicules, en mai.

Cependant, les fabricants étrangers, au rythme des performances records de Toyota et Datsun, ont écoulé 248,000 unités durant ce mois, soit une augmentation de 27,6 pour 100 sur l'an dernier. Ajoutons que les petites voitures de fabrication américaine ont emboîté le pas en mai et que les compactes et sous-compactes, économiques d'essence, ont représenté plus de 55 pour 100 des ventes.

Les porte-parole des compagnies ont jeté le blâme de la situation sur le

fait qu'il y avait eu recrudescence des ventes du début du printemps, et que le marché de mai s'est ensuite ralenti du fait de la pénurie d'essence. Selon le vice-président de Ford, Gordon B. MacKenzie, tous ces effets de distorsion disparaîtront quand de bonnes politiques de stabilisation économique et d'approvisionnement d'énergie auront apaisé l'inquiétude des consommateurs et restauré l'élan du marché.

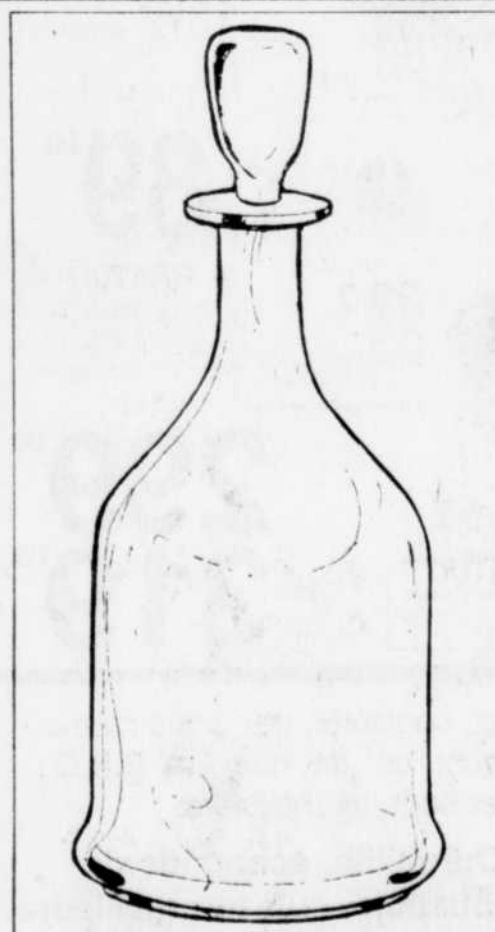
Toutefois, certains analystes du monde des affaires ont prétendu que ce sera un cycle tenace qui pourrait se prolonger et maintenir un bas niveau de ventes jusqu'à la fin de 1979.

Les Trois Grands de l'automobile ont rapporté pour les dix derniers jours de mai une diminution globale des ventes de 21,6 pour 100 relativement à mai l'an dernier, soit 310,993 véhicules; GM accuse une baisse de 14,1 pour 100, soit 195,054 voitures; Ford 29,4 pour 100 avec la vente de 78,558 véhicules-moteur, et Chrysler 27,2 pour 100 avec 37,381 unités.

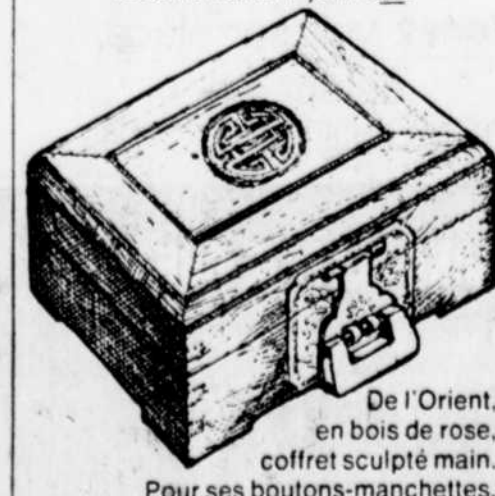
Pneus défectueux

OTTAWA (PC) — Les propriétaires de véhicules qui ont déjà connu des ennuis avec les pneus Uniroyal radiaux à carcasse d'acier sont priés de communiquer avec le service routier de Transport Canada. Le ministère en a décidé ainsi hier, après étude de 74 plaintes au cours de la dernière année. Une étude du pneu en question est actuellement en cours aux Etats-Unis.

Période d'utilisation		Franchise ou pourcentage de l'évaluation à payer par le propriétaire (basé sur une évaluation valable des travaux à exécuter à cause de la rouille.)	
		Peinture seulement	Réparations seulement
1ère catégorie	12 mois	0%	
	24 mois	50%	0%
	36 mois	100%	
2e catégorie	48 mois		25%
	60 mois	100%	50%
	72 mois		75%



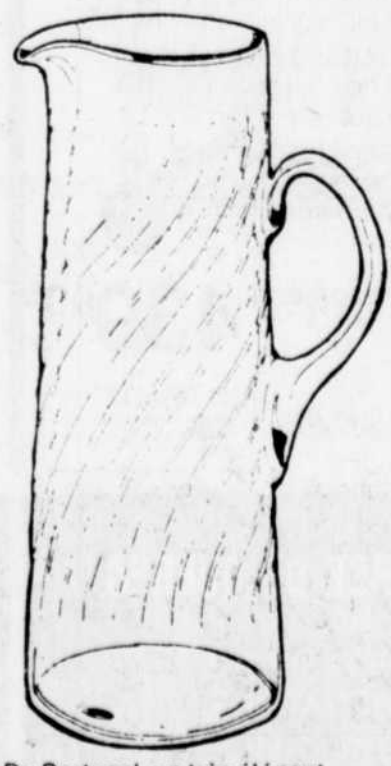
Pour le bar, fierté de papa, jolie carafe en verre, du Portugal. Votre fierté, le 17 juin! \$25.



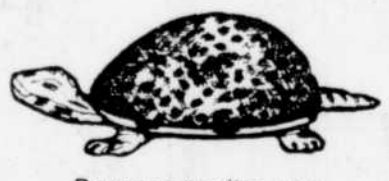
De l'Orient, en bois de rose, coffret sculpté main. Pour ses boutons-manchettes, et ses autres menus trésors. \$50.

Fête des Pères le 17 juin

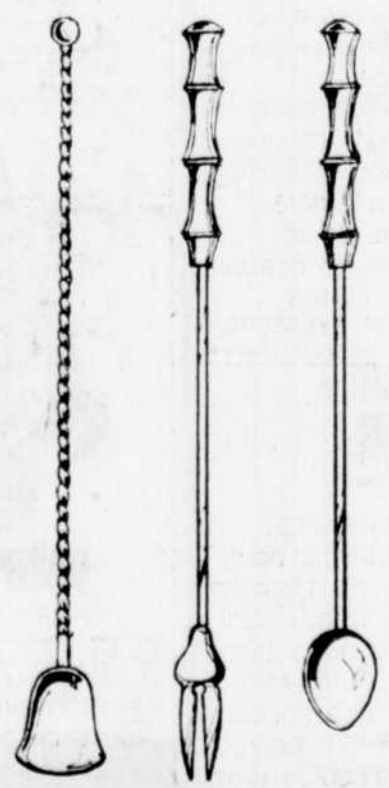
Des cadeaux qui savent plaire. Choisis avec discernement dans tous les coins du monde. Pour les papas, en vue de leur grand jour. Papier et ruban de fête, sans frais. Cadeaux. Au rez-de-chaussée.



Du Portugal, un très élégant pichet en verre travaillé. A prix intéressant. \$16.



Pour son pupitre, une tortue presse-papier, nickel et écaïlle porcelaine. D'Italie. \$30.



Ustensiles de bar, bien travaillés. D'Italie. Plaqués argent. Prix de \$15 à \$18.

HOLT RENFREW



La vente de petites et moyennes voitures a connu un autre bond au cours du mois de mai.

Participez au concours Croisière aux Caraïbes pour 2 personnes

MATELAS RESTONIC Dr. Fuller SUPREME

MAL DE DOS? Votre MATELAS peut en être la cause

Si vous êtes affligé de maux de dos, alors votre matelas est peut-être trop mou et ne donne pas un support adéquat à votre épine dorsale. Essayez donc le matelas Dr. Fuller Supreme Extra Ferme. Il est tout désigné pour un sommeil confortable et réparateur.

EXTRA FERME... CONFORTABLE EXTRA SALUBRE

Fabriquez selon les données exactes de W.S. FULLER, Docteur en Ostéopathe pour les patients de sa clinique bien connue qui souffrent de maux de dos.

Paul Poulin Meubles
Régis Gliche
Meubles Bruno Ouellet
Jean Croteau Inc.
Reynald Chamberland
Robert Dessureault
Amublement du Havre Inc.
Meubles Morissette Inc.

La Guadeloupe, c'te Beauce
Si-Gedon, c'te Beauce
Si-Pierre l'Amy, c'te Témiscouata
Charlesbourg
Ste-Hélène, c'te Kamouraska
Rimouski
Havre Si-Pierre, c'te Duplessis
Si-Léon de Standon, c'te Dorchester

consommation

Dur coup pour le mythe de l'Américain en santé

par Georgia DULEA

NEW YORK (NYTNS) — La perception qu'on peut avoir de la famille américaine, aux prises avec un régime de surveillance des calories et du cholestérol, de jogging dans le parc et d'autres activités revigorantes, vient d'être grandement modifiée par une enquête récente, auprès de 2,181 citoyens triés par tout le pays, révélant l'état d'esprit des 58 millions de familles américaines relativement à la santé physique.

Si, en principe, la plupart sentent le besoin d'habitudes préventives, bien peu les mettent en pratique chaque jour. Près de la moitié d'entre elles négligent les soins de la santé, ne surveillent pas leur régime, ne font plus de visites aux médecins et aux dentistes et ne s'achètent plus de nouvelles lunettes.

Plus de huit Américains sur dix soulignent le besoin de ressentir moins de stress dans leur vie. La principale cause du stress en famille est attribuée à l'inflation; d'ailleurs le titre de l'étude s'énonce ainsi: "La santé familiale à l'époque du stress". La plupart des Américains sont d'accord avec les experts médicaux que le stress les empêche d'avoir de bonnes habitudes de vie.

La meilleure cote sanitaire touche les femmes (63 pour 100) celles qui sont d'un niveau socio-économique moyen et supérieur (80 pour 100) et celles qui habitent les banlieues et les petites villes (71 pour 100). Ceux qui n'ont pas la cote à la hausse sont généralement les hommes (51 pour 100), les groupes masculins au niveau socio-économique moyen ou inférieur (81 pour 100) et les habitants de zones urbaines ou de banlieues (67 pour 100).

Dédain des professionnels de la santé

Pour se guérir, la plupart des familles déclarent qu'elles vont tenter de solutionner leurs problèmes par elles-mêmes avant de recourir à l'aide professionnelle, qu'il s'agisse de l'insomnie (76 pour 100), du tabagisme (72 pour 100), des problèmes de nutrition des enfants (65 pour 100), des problèmes matrimoniaux (61 pour 100), de la dépression (59 pour 100), de la nervosité et de l'anxiété (55 pour 100), de la fatigue (52 pour 100) et des problèmes d'alcoolisme (48 pour 100). Trois familles sur quatre s'estiment en bonne forme aussi longtemps qu'il n'arrive pas de coups durs, mais quatre sur dix ont changé leur mode de vie au nom de la santé.

Plusieurs reconnaissent le danger de prendre une pilule pour chaque malaise (80 pour 100). Certains font des exercices régulièrement (36 pour 100) et d'autres surveillent leurs calories (26 pour 100) ou se soucient davantage de l'hygiène alimentaire (25 pour 100), mais ce n'est pas la majorité.

L'assurance-santé

Par ailleurs, la plupart des Américains pensent que Washington devrait jouer un rôle actif pour la santé publique, que le gouvernement devrait établir l'assurance-santé, dépenser plus d'argent pour la santé des vieillards et des pauvres, garantir la sécurité des denrées et commander plus de recherches médicales sur le cancer et autres maladies graves.

La plupart des Américains, près de quatre sur cinq, désirent que le gouvernement s'assure que les produits sont bons en dépit du fait qu'ils sont déjà assez mêlés par tous les avertissements gouvernementaux.

On demande enfin plus d'action et d'information pour aider la famille dans les domaines suivants: les risques pour la santé, le contrôle des naissances, l'étiquetage des produits, les maladies mentales, les symptômes de l'alcoolisme et de l'abus de la drogue, la compréhension du rôle du psychiatre, les problèmes des familles mono-parentales, les exercices réguliers et la lutte contre l'inflation dans l'achat des médicaments.

La fourrure plus chère cet automne

WINNIPEG (PC) — Le prix de la fourrure va monter cet automne.

Selon Alan Glazerman, président de Glazerman Fur Co., un manteau de vison qui se vendait \$2,700 l'an dernier coûtera \$4,500 cette année. Le prix d'un manteau de loup passera de \$2,800 à \$3,800.

D'après un concessionnaire, Horst Spill, la demande a pris de l'ampleur en raison de la hausse des devises étrangères et des liquidités dont disposent les acheteurs étrangers.

La pression de l'offre extérieure fait monter le prix des pelleteries de 30 pour 100 cette année. C'est le moment d'acheter car il y a une demande analogue pour le produit fini.

Un expert du marché de la fourrure au ministère fédéral de l'Agriculture, Andrew Stewart, estime que, cette année, les ventes brutes de peaux devraient rapporter bien plus que les \$732 millions encaissés l'an dernier.

Il prévoit une pénurie mondiale de vison et le prix des peaux devrait être de \$36 en moyenne, soit \$10 de plus que l'an dernier.

Le lynx, le renard, le castor et le raton-laveur seront en forte demande.

Au dire de certains experts en marché, les acheteurs européens, japonais et américains constituent des stocks de manteaux de fourrure en prévision d'une hausse du dollar canadien.

MOBILIERS À VENDRE 653-9363

MOTEL METROPOLE
5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal
Chambres à partir de \$8.25 par personne (2 par chambre)
RES.: (514) 322-8640

Recherché... un gagnant pour le gros lot!

La seule loterie où vous choisissez vous-même vos numéros

6/36

CLINIQUE BELLEMARE ENR.
350, boul. Charest est
TEL.: 529-9411
LE CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
Ouvert tous les jours de 9h. à 17h30.
MAINTENANT OUVERT
LE MERCREDI SOIR JUSQU'À 21H.

CHEZ HENRI TURCOTTE LTÉE

En hommage à papa pour la Fête des Pères UN CADEAU DE TOUTE LA FAMILLE!

FAUTEUIL PIVOTANT



Fauteuil pivotant à 5 pattes, avec bras en merisier, fini noyer, dos et siège bien rembourrés de caoutchouc mousse, recouvert de matériel de bonne qualité ou tout vinyle. Choix de 10 couleurs.

UN VRAI BON PRIX

\$69⁹⁵

FAUTEUIL BERGANT

Bien rembourré de caoutchouc mousse sur ressorts, recouvert de matériel et vinyle combinés ou recouvert tout vinyle. Choix de 15 couleurs.

UN VRAI BON PRIX

\$49⁹⁵



VOYEZ NOTRE ASSORTIMENT DE 45 AUTRES MODELES DE FAUTEUILS

LIVRAISON RAPIDE ET GRATUITE
MISE DE COTE SANS FRAIS



CARTES CHARGEX VISA master charge ACCEPTÉES

330, RUE DE LA COURONNE, QUÉBEC, TÉL.: 529-3365

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 21 HRES. SAMEDI JUSQU'À 17 HRES.

1. La mise au jeu. Économie d'essence



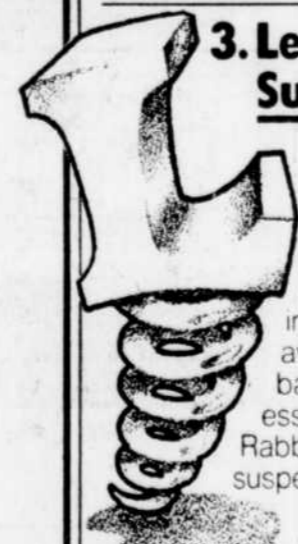
Gagnante de la première épreuve couronnée par le Guide sur la consommation de carburant publiée par Transports Canada (Edition 2), la Renault 5 TL. Pour rouler pendant 100 km, la Renault 5 TL n'a bu que 5.9 litres d'essence. Chevette et Honda ont bu 7 litres, Rabbit a bu 7.5 litres et Dodge Omni, 8.4 litres. (Cote comparative basée sur des tests en laboratoire).

2. C'est un K.O! Pneus



Au 2^e round, la Renault 5 TL a rapidement éliminé ses 4 adversaires, étant la seule munie de pneus radiaux Michelin ceinturés d'acier en équipement standard.

3. Le smash! Suspension



La Renault 5 TL vient d'effectuer un smash qui a dérouter ses adversaires. Elle est munie d'une suspension indépendante aux 4 roues avec barres de torsion et barres anti-roulis. Chevette, essieu rigide à l'arrière. Rabbit et Dodge Omni: suspension semi-indépendante à l'arrière. Honda: suspension à ressorts.

4. Le sprint. Traction avant



Au départ, la Chevette est éliminée, n'étant pas pourvue de la traction avant. Quant aux autres tractions avant qui demeurent dans la course, elles s'apercevront que la Renault 5 TL bénéficie des 18 années d'expérience Renault dans le domaine. La Renault 5 TL ne craint ni la neige, ni la pluie et les chemins boueux.

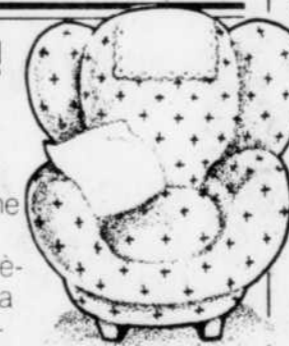
Le Match*



Le défi est lancé! Renault 5 TL

vs Honda Civic Hatchback, Chevette, Rabbit, Dodge Omni (024).

5. Un touché! Confort



Depuis longtemps la Renault 5 TL jouit d'une grande réputation de confort grâce à ses sièges orthopédiques, sa suspension et son espace intérieur. De plus, son empattement, plus long que celui de la Rabbit et de la Honda Civic, lui accorde une conduite plus douce.

6. Le tour du chapeau! Logeabilité

Bien que toutes les concurrentes de ce match soient des modèles "hatchback", seule la Renault 5 TL n'est pas handicapée par un seuil de chargement. Autre point: elle gagne presque la moitié plus d'espace de chargement que la Honda Civic Hatchback, sièges arrière rabattus.

7. Un trou d'un coup! Garantie

La Renault 5 TL est la seule, parmi les participantes du match, à offrir, sans supplément, une garantie de 2 ans/40.000 km, sur le moteur et la boîte de vitesses. Garantie soumise aux termes du guide de garantie Renault.



8. Et c'est le but! Présence du réseau

Suite à l'accord entre Renault et American Motors, le réseau Renault solide et accentue sa présence au Canada et aux États-Unis. Cette présence vous assure un super service et contribue à augmenter, jour après jour, la valeur de revente de la Renault 5. Avec une Renault 5, on est toujours gagnant.

9. Les éliminatoires. Choix de L'APA

La Renault 5 TL et la Rabbit sont les deux seules voitures de cette catégorie citées par l'APA (Association pour la protection des automobilistes) dans ses recommandations.

Permettez-nous de déclarer la Renault 5 TL gagnante de ce match... et si vous avez des doutes, venez faire l'essai de la Renault 5 TL, vous en deviendrez son plus fidèle partisan. D'autant plus que le prix de cette championne est très abordable!



La victoire, ça se fête!

Venez la célébrer avec nous: pendant les mois de juin et juillet 1979 seulement, une offre spéciale sur le prix de la Renault 5 TL vous attend chez le concessionnaire Renault.

P.S. Méfiez-vous des imitations, seule la Cinq peut vous faire attraper le "chnac".

RENAULT 5
Le "Chnac", ça s'attrape!

*Les données de ce match ont été puisées dans des documents publics.

Les concessionnaires Renault présents partout au Québec.

Aima, Brome, Chicoutimi, Drummondville, Grand'Mère, Greenfield Park, Joliette, Lachine, Laval, Montréal, Normandin, Omeriville, Pierrefonds, Portneuf, Québec, Repentigny, Rigaud, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn, Sept-Îles, Sherbrooke, Sorel, Ste-Agathe, St-Antoine des Laurentides, St-David, St-François, St-Jean, Ste-Méthode, St-Nicolas, Ste-Theresa, St-Remi, Tracy, Trois-Rivières, Valleyfield, Victoriaville.

Hôpitaux: la situation inquiète toujours les médecins

par Roger BELLEFEUILLE

En complet désaccord une fois de plus avec les propos rassurants du ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, et avec ceux du ministre du Travail, lui-même médecin, M. Pierre-Marc Johnson, les médecins de la région de Québec dénoncent "l'état de médecine de guerre" qui s'est instauré dans les hôpitaux à la suite du mouvement de grèves tournantes des infirmières et infirmiers.

Réunis, hier soir, pour la deuxième fois en une semaine pour faire le bilan de la situation, les présidents des conseils des médecins et dentistes de six hôpitaux de l'agglomération de Québec estiment en effet que le corps médical n'est plus en mesure d'assurer, particulièrement au niveau des urgences et des semi-urgences, la qualité des soins dont ils sont responsables en vertu même de la loi sur les services de santé et des services sociaux.

Par leurs principaux porte-parole,

les Drs Jacques Létourneau, de l'Hôtel-Dieu de Québec, et Henri-Paul Noël, de l'hôpital du Saint-Sacrement, les conseils des médecins et dentistes jugent "irréaliste" le taux d'occupation de 35 pour 100 que le ministre Lazure estime suffisant pour maintenir des soins de qualité.

Irréaliste, parce que, soutiennent-ils, des unités de soins comme la cardiologie, la néo-natalité, l'obstétrique doivent, de toute nécessité, maintenir un taux d'occupation de 100 pour 100. Irréaliste, aussi, parce que la plupart des hôpitaux généraux comptent déjà de 10 à 15 pour 100 de malades chroniques qui n'ont d'autre partage que la rue.

Un bilan

Selon les renseignements fournis à la presse, la situation, dans les hôpitaux suivants, compte tenu des données disponibles sur place, était, hier, la suivante:

Hôpital Laval: taux d'occupation de

53 pour 100. 45 cas de cancer du poumon déjà diagnostiqués, dont 15 nécessitent une intervention chirurgicale urgente. Laval informait le ministre Denis Lazure, le 25 mai, qu'il avait à ce moment sur sa liste d'attente une centaine de cas graves dont "51 jugés prioritaires".

CHUL: taux d'occupation de 33 pour 100. Unité de néo-natalité nouveau-nés ayant besoin d'interventions majeures), 10 lits sur 16 lits d'occupés. Une infirmière pour deux bébés, alors que la norme est de une pour deux. Un cas d'appendicite aigu à dégénération en péritonite (rupture de l'appendice) à cause d'un délai de six heures, non pas au bloc opératoire, mais pour obtenir les services requis en post-opératoire.

Saint-François-d'Assise: taux d'occupation négocié: 48 pour 100; taux d'occupation actuel: 57,9 pour 100. Sept infirmières cadres ne sont pas rentrées pour cause d'épuisement. Les malades ayant besoin d'hémodialyse

(reins artificiels) seraient les plus affectés.

Chauveau: taux d'occupation prévu selon la liste déposée par le syndicat: 29 pour 100; taux d'occupation actuel: 49 pour 100. Epuisement du personnel cadre.

Enfant-Jésus: le taux d'occupation n'a jamais été inférieur à 60 pour 100; il était de 65 pour 100, hier. Centre hospitalier spécialisé en traumatologie (accidents graves), on déplore les délais "indus" dans les cas de traitement de fractures.

Hôtel-Dieu de Québec: taux d'occupation de 50 pour 100. Le 28 mars, l'hôpital comptait une liste d'attente de cas semi-urgents de 262. A l'heure actuelle, 50 pour 100 de ces cas, soit 131, sont passés au stade d'une intervention urgente, en plus de 94 autres cas pour qui une intervention était déjà prévue, mais qui a dû être retardée. Il s'agit pour la plupart de patients atteints de cancer.

Robert-Giffard: établissement de soins psychiatriques, le taux d'occupation se maintient autour de 100 pour 100. Les services sont suffisants. Seul problème qui s'aggrave: l'épuisement des cadres.

Une attente prolongée

Les représentants des conseils des médecins et dentistes de la région se défendent bien de vouloir s'ingérer dans le conflit en cause. Ils se sentent cependant, comme médecins, les seuls habilités pour juger des normes minimales pour assurer des services essentiels garantissant la qualité des soins et la protection des malades.

Ainsi, ils sont unanimes à dire que même si le conflit se réglait aujourd'hui, il serait "illusoire" de penser à diminuer le taux d'occupation des hôpitaux au cours de la période estivale. Au contraire, affirment-ils, celui-ci devra grimper à 100 pour 100

pendant plusieurs semaines, pour absorber les urgences et les semi-urgences à l'heure actuelle en attente. Le taux moyen d'occupation durant l'été, en période normale, est de 75 pour 100, ce taux pouvant varier d'un établissement à l'autre.

Avant l'intensification des moyens de pression, l'Hôtel-Dieu de Québec, par exemple, comptait une liste d'attente de 1.300 cas électifs (pouvant attendre) et l'Enfant-Jésus, de 1.200.

Pour le moment, les médecins font appel au sens "humanitaire" de toutes les parties en cause, déplorant le climat de tension qui s'aggrave de plus en plus dans les hôpitaux.

Ce climat de tension a été particulièrement évident, hier, alors qu'un médecin de l'hôpital du Saint-Sacrement a forcé avec sa voiture une ligne de piquetage, blessant une infirmière. Cette dernière a déposé une plainte à la sûreté municipale.

Kodak vous présente l'instantané "pas compliqué."



IL SUFFIT DE VISER ET DE DÉCLENCHER POUR OBTENIR DE SUPERBES ÉPREUVES INSTANTANÉES, CLAIRES ET NETTES, AUX COULEURS KODAK. CE N'EST VRAIMENT PAS COMPLIQUÉ.

Tous les appareils instantanés Kodak sont garantis trois ans. Seule le film couleur instantané Kodak peut être utilisé dans les appareils instantanés Kodak.



Le nouvel appareil instantané Kodak Colorburst 50, le "Pas compliqué."

LES PRODUITS KODAK SONT DISPONIBLES CHEZ:

STUDIO GOSSELIN LTEE 10, AV. BEGIN LEVIS, QUE. Tél.: 837-8868	102, RTE KENNEDY LEVIS, QUE. Tél.: 833-5860	CENTRE D'ESCOMPTE RACINE 682, AV. ROYALE BEAUPORT, QUE. Tél.: 661-7721	PHOTO CENTRE BRUNET 605 est. St-Joseph, Qué. 2 - 529-5741 Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717 Carrefour Charlesbourg - 623-1504	175, RACINE, LORETTEVILLE Tél.: 842-3627
BELLAVANCE RIVIERE-DU-LOUP RIMOUSKI HAUTERIVE SEPT-ÎLES et GASPE	359 EST, BOUL. CHAREST TÉL.: 529-2557	3207 CHEMIN STE-FOY (Centre d'achats de la Colline) Ste-Foy Tél.: 653-3220	10, RTE TRANS-CANADA Tél.: 833-2173	HENRI LECLERC CAMERA INC. BEAUPORT: 661-6983 LES SAULES: 872-0071 STE-FOY: 653-3206

Distribution aux Consommateurs

- QUEBEC**
 - 1870, RUE D'ESTIMAUVILLE et Stanne.
 - PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS 994, av. de Bourgogne
 - 345, RUE SOUMANDE en face de Place Fleur de Lys
- MAIL ST-ROCH**
 - 770, rue St-Joseph
- LES GALERIES DE LA CANARDIERE**
 - 2485, boul. Ste-Anne
- LES GALERIES CHARLESBOURG**
 - 4250, 1re Avenue
- PLACE LAURIER**
 - 2700, Laurier, Ste-Foy
- LEVIS**
 - PLACE KENNEDY 32, route Kennedy
 - CARREFOUR CHARLESBOURG 8500, boul. Henri-Bourassa

Économisez...achetez à la page!

\$429 millions aux chômeurs en mars

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a dépensé \$429 millions en prestations d'assurance-chômage en mars, ce qui constitue une hausse inférieure à un pour 100 par rapport au mois précédent.

D'après les chiffres du bureau fédéral de la statistique publiés hier, 938.000 personnes ont reçu des prestations durant le mois visé. Trente-cinq pour 100 des bénéficiaires avaient moins de 26 ans.

La prestation moyenne hebdomadaire était de \$109,75.

VENTE 22e ANNIVERSAIRE TISSUS IMPORTES SEULEMENT

40% DE REDUCTION

sur tous les tissus en magasin (sauf les doublures)

Toutes les cartes de crédit acceptées - Stationnement facile

LOEWIG

52, Côte de la Fabrique, Québec - Tél.: 692-2263
Heures d'ouverture: de 9h30 a.m. à 5h30 p.m.

CREATIONS Daisyfresh NATUR-ELLE

Nous connaissons les dessous de la mode



Vous aimez avoir une allure naturelle...

Soutien-gorge en tricot de nylon Lycra sans couture. On le porte sans crainte sous une blouse transparente ou un chandail moulant. Blanc ou beige. no.2951 \$8,50

Une culotte ultra-légère en nylon d'Antron et Lycra spandex qui épouse si bien votre silhouette. Demeure invisible sous la robe ou le pantalon. Blanc, beige, basané ou noir. no.6982 \$4,00

Venez rencontrer nos conseillères à notre département de vêtements de base.

MAIL ST-ROCH 529-5741



faits divers

F. James dit n'avoir rien su de la marijuana trouvée

par Marcel COLLARD

Mme Francine James a affirmé qu'elle ignorait tout des 47 livres de marijuana trouvés au domicile de ses parents, à Beauport, par les enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada, le 28 juin 1978.

Accusée de possession à des fins de trafic de stupéfiants, la jeune femme âgée de 28 ans, a témoigné dans sa défense au procès instruit contre elle depuis lundi matin, devant un jury, en Cour supérieure, chambre criminelle, à Québec.

Au début de l'après-midi, hier, Me Richard Corriveau, procureur de la défense, a terminé sa preuve; il s'adressera aux jurés, aujourd'hui, avant que le procureur du ministère public, Me Michel Bouchard, fasse sa plaidoirie. Le juge Louis Doiron, qui préside le procès, donnera ensuite ses directives aux 11 jurés avant les délibéra-

tions. Notons qu'un des membres du jury a été exempté, mardi, de sa responsabilité de juré.

La défense

Premier témoin appelé par Me Corriveau, l'accusée a relaté que le 25 juin, José James, son époux, et des Mexicains en visite, avaient parlé d'effectuer des réparations aux freins d'une voiture et du lavage de linge pour le mercredi suivant, à la maison de ses parents, à Beauport. Effectivement, le 28 juin, elle constata que les hommes vauquaient autour du véhicule des Mexicains et les vit entrer dans la maison avec des sacs verts qu'elle croyait contenir les vêtements destinés au lavage. Ayant rendez-vous chez un dentiste à Sainte-Foy, elle s'appretait à partir quand elle réalisa l'oubli des clés de l'automobile. Elle remonta au logement où José James entrainait dans la chambre de bain avec un sac et il verrouilla la porte.

Son mari sortit de la chambre de bain pour entrer dans la chambre à coucher. Elle entra dans la chambre de bain à son tour et en ressortant, elle aperçut des hommes partout dans la maison avec des armes à feu. Prise par la peur, elle se refugia dans la chambre de bain.

Son mari en avait

Elle a reconnu que son mari gardait de la marijuana pour sa consommation personnelle dans le réfrigérateur de leur appartement, au Samuel-Holland, où le couple demeurait depuis quelques semaines. Rien de suspect n'avait attiré son attention depuis l'arrivée à Québec des Mexicains

parmi lesquels se trouvait un cousin de son époux.

Interrogée par Me Bouchard, l'accusée a raconté que son époux importait des bijoux et des vêtements qu'il allait lui-même chercher au Mexique. Dans l'attente de revenus réguliers, le couple James vivait d'un emprunt de \$20,000 consenti par le père de Mme Francine James.

Elle répéta n'avoir pas été au courant de l'importation de mari, d'autant plus, a-t-elle signalé, que son époux mexicain et les Mexicains de façon générale, n'ont pas l'habitude de mêler les femmes à leurs affaires. "Je n'aurais pas permis qu'on entre des

stupéfiants dans la maison de mes parents." Elle a également déclaré qu'elle n'avait pas revu son mari, José James, depuis le moment où il a fait défaut de se présenter en cour, pour son procès.

Des emplettes

Au juge Doiron qui lui demandait comment il se faisait que toute la famille était absente le 28 juin, à la maison de ses parents, Mme James a répondu que sa mère était allée faire des emplettes avec sa soeur comme c'était prévu depuis le dimanche précédent et qu'elle devait se rendre chez le dentiste avec sa fille. "Peut-être

que cela avait été préparé ainsi. On peut déduire que les hommes avaient pris avantage de ce moment", ajouta le témoin.

L'assistante d'un cabinet de dentiste vint témoigner que Mme James avait un rendez-vous ce jour-là, pour sa fille, à 15h45, et que ce rendez-vous avait été confirmé la veille selon l'habitude.

Finalement, après le témoignage du père de Mme James, sa mère a relaté que le 25 juin, José lui avait demandé si elle serait au chalet du lac Tourbillon, le mercredi suivant, et s'il pouvait aller faire le lavage des vêtements.

Deux morts à Thetford

par Benoit MUNGER

A Inverness, Jocelyn Ross, 21 ans, fille de M. Paul-Arthur Ross du 269 de la rue Blais à Victoriaville, est décédée après avoir perdu la maîtrise de sa motocyclette dans une courbe, sur le chemin Goodford, vers 17h20. M. Ross a

été conduit à l'hôpital d'Arthabaska où on a constaté le décès.

A Thetford Mines, un apprenti électricien âgé de 22 ans, Renaud Blais, fils de M. Albert Blais demeurant au 175 de la rue Belleau, est mort électrocuté alors qu'il travaillait à la mine King Beaver de l'Asbestos Corporation. L'accident est survenu à 16h.



C'est nous autres qui avons les prix les plus bas en ville **OK LA!**

IDEAL POUR LE CAMPING



MATELAS RECOUVERT
Grandeur: 27" x 72" x 4"
SPECIAL

\$24⁹⁵

FAUTEUIL-LIT FLIP FLOP



IDEAL POUR LA SALLE DE LOISIR

A partir de **\$49⁹⁵**

CENTRE DU REMBOURREUR

3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

QUEBEC
2090, boul. Ste-Anne 663-2961

STE-FOY
Place Laurier 651-5800

LEVIS
55, rue Deslisle 833-7612



Québec seulement: visitez notre département d'appareils électriques.



\$47



Mini-bicyclette de luxe
16" Maverick de Raleigh - Une robuste bicyclette à guidon surélevé et selle pony. Freins à contre-pédalage. Porte-bagages à même et roues stabilisatrices. 700001

\$26⁷⁷



Scie sauteuse
Modèle de luxe à vitesse variable 7580-04. Semelle inclinable graduée réglable par levier de blocage instantané. 027110

733

Bidon d'essence 5 gallons Wedco
Plastique léger. Bec verseur et orifice de sûreté. Contenant rigide pour réserves d'essence. 288002

\$33



Scie circulaire 7 1/4"
Modèle 5738 à large semelle pour un meilleur support. Deux poignées. Orifice d'évacuation des poussières. Gâchette à bande. Moteur à double isolation. 027028

788

Coffre à scie
Émaille rouge. Poignée et fermoir. 239016

\$44



Ventilateur oscillant
puissant et silencieux. 3 vitesses à bouton. Poussoirs. Grille de sécurité. Lame de 12 po de diamètre. Angle et course ajustable. 790005

\$122



Lampe insecticide
électronique. Yard Guard d'Electrohome. Efficace dans un rayon de 100 pi. Appareil maximum d'efficacité. 552017

\$16⁷⁷



Brocheuse Arrow T-50
à usages multiples. Pose des broches là où vous posez des clous. 012002

\$17



Riveuse Universal
Robuste et puissante. Serre les rivets d'acier ou d'aluminium de toutes grosseurs. Un outil pratique à prix d'aubaine. 484059

à l'échelle du Québec

RO-na

L'Association des marchands RO-NA de la région de Québec.

RIVE-NORD		
QUINCAILLERIE NAP. BOILY INC. 4094, boul. Sainte-Anne, Montmorency	667-7851	QUINCAILLERIE ROBERT ENR. 3113, 1re Avenue Limoulu, Québec
QUINCAILLERIE CARRIER & FRERES INC. 460, boul. Pie XI, Val-Bélair	842-1951	QUINCAILLERIE A.B. (Hobby) ENR. 708, av. Royale, Beauport
QUINCAILLERIE VILLENEUVE & FRERE ENR. 2300, av. Royale, Courville	663-9894	QUINCAILLERIE CHOINARD INC. 1403, rue Provencher, Cap-Fouge
QUINCAILLERIE ED. MORENCY LTEE 284, rue Durocher, Québec	522-5247	QUINCAILLERIE CREMAZIE INC. 168, rue Crémazie ouest, Québec
QUINCAILLERIE HECTOR DURAND INC. 359, rue Racine, Loretteville	842-3682 843-2223	QUINCAILLERIE GIRARD ENR. 4850, 3e Av. ouest, Charlesbourg
QUINCAILLERIE LOUIS-T. PARADIS INC. 1450, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette	872-2382	QUINCAILLERIE HARVEY INC. 2425, boul. Père-Léon, Dubergé, Québec
QUINCAILLERIE J.-A. DORVAL ENR. 298, rue d'Aiguillon, Québec	525-5212	QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE ENR. 1201, 1re Avenue, Québec
QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE INC. 255, Giguère, Ville Vanier	681-0555	QUINCAILLERIE CORRIVEAU SAINTE-FOY INC. 3400, des Quatre-Bourgeois, Ste-Foy
QUINCAILLERIE L. BELANGER & FILS 884, boul. Fochette, Ste-Thérèse, Beauport	661-3547	
QUINCAILLERIE CORRIVEAU INC. 1744, Chemin St-Louis, Sillery	683-1901	RIVE-SUD
QUINCAILLERIE MORENCY INC. 1371, Chemin Ste-Foy, Québec	683-9556	QUINCAILLERIE NOEL INC. 1010, 4e Avenue, Centre Industriel St-Romuald
QUINCAILLERIE ODILON COTE INC. 11193, rue Royale, Beauport	827-3721	QUINCAILLERIE MARTEL LTEE 720, 9e Avenue, Charny
QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC. 8465, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg	623-1577	QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC. 845, Marie-Victorin, St-Nicolas est
QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC. 2378, av. Maullis, Québec	661-3776	QUINCAILLERIE J.-A. ROY INC. Galerie Rond-Point, Lévis
QUINCAILLERIE DE GIFFARD INC. 3275, rue Royale, Giffard	667-1964	QUINCAILLERIE J.-A. ROY INC. 558, St-Joseph, Lauzon
		16, St-Joseph est, Bonville
		QUINCAILLERIE GRONDIN & FRERE INC. 808, Route Kennedy, Pritendre de Lévis
		QUINCAILLERIE EDOUARD NADEAU LTEE 190, Principale, St-Gervais de Bellechasse
		839-8881
		832-8095
		831-4302
		837-0474
		837-4759
		837-0032
		833-1494
		887-3979

faits divers et justice



M. Bernard Denault, de Longueuil (à droite), nouveau président de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec, reçoit les félicitations du président sortant, M. Normand Croteau, de Bécancour.

Pompiers à temps partiel difficiles à recruter

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — L'Association des chefs de service d'incendie du Québec (ACSIQ) prie instamment la Chambre des communes d'Ottawa, de porter à \$600 à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le montant de l'exemption d'impôt sur la rémunération que les pompiers à temps partiel perçoivent pour leur travail de pompier.

Comme dernière résolution, on a invité l'ACSIQ de faire une étude sur la possibilité de tenir le congrès annuel durant une fin de semaine, afin d'accueillir le plus grand nombre de membres.

MONTREAL(PC) — L'ex-député fédéral de Shefford, Gilbert Rondeau, a retiré, hier, l'appel qu'il avait interjeté contre la peine de cinq mois d'emprisonnement qui lui a été imposée pour avoir fraudé la commission d'assurance-chômage et le gouvernement fédéral de \$36,000.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait hier, M. Rondeau a tenu des propos amers sur la justice. Il a affirmé que le fonctionnement du système judiciaire criminel canadien était honteux, "particulièrement quand vous êtes un politicien et qu'ils veulent vous avoir".

"Je ne veux pas perdre davantage de temps avec notre soi-disant justice" a expliqué M. Rondeau. "Je veux régler toute cette affaire le plus rapidement possible" a-t-il ajouté, précisant qu'il avait déjà dépensé \$100,000 pour assurer sa défense et qu'il n'était pas disposé à consacrer encore \$50,000 à ce faire.

En 1977, M. Rondeau a été condamné à une amende de \$5,050 pour avoir incité des gens à faire des contributions politiques frauduleuses. L'an dernier, il a été trouvé coupable du crime d'incendie et de conspiration pour inciter deux individus à mettre le feu à une maison lui appartenant.

Ce sont les appels à ces deux derniers chefs d'accusation, pour lesquels on lui a imposé des peines d'emprisonnement de six mois, que M. Rondeau a laissé tomber hier.

avis légaux. appels d'offres. soumissions

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
COMTE DE PORTNEUF P.Q.

AVIS D'ELECTION

Aux Corporations, Sociétés commerciales et Associations inscrites au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité depuis au moins 12 mois.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la présentation des candidats pour les charges de maires et conseillers aura lieu dans la salle du conseil située à 145 boul. Gingras à Fossambault-sur-le-Lac le huitième (8) jour de juillet en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf, entre midi et deux heures de l'après-midi et que, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le quinzième jour de juillet de l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf, entre midi et deux heures de l'après-midi et se tiendra dans la salle du conseil située à 145 boul. Gingras. Les Corporations, Sociétés commerciales et Associations peuvent voter par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du conseil d'administration dont copie doit être déposée au bureau du soussigné avant le 19 juin 1979, ceci en conformité avec l'article 129 de la loi des cités et villes.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac ce 1er jour de juin 1979.

MAURICE MARCHAND
PRÉSIDENT D'ELECTION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE par la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette municipalité à l'égard d'un immeuble riverain aux zones RC/3-A, RB/13, CB/4, RC/3-B, RAB/52, RAB/53 et RAB/54, plus précisément dans le secteur des rues de l'Avenir, de La Paix, De L'Harmonie, De L'Amitié, De La Verdure, Aragon, Place Déca, Bovet et Damiron.

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-547 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale droite sud-ouest du lot 230-109" situé au sud-est de la rue St-Jean-Baptiste.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la loi des Cités et Villes et, qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la municipalité, situé au 1575, rue Turmel, à l'Ancienne-Lorette.

QUE pour être considérés habiles à voter et pour se prévaloir de la procédure susdite, les propriétaires de chaque zone visée au paragraphe 1 du présent avis, et ayant les qualités requises plus haut mentionnées, doivent présenter à la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette, dans les cinq (5) jours de la date de publication du présent avis, une requête à cet effet signée par au moins douze (12) d'entre eux ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE
CE 5 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass.-greffier

COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE
LOUIS-FRÉCHETTE

AVIS PUBLIC

Avis est par le présent donné que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette a adopté, à son assemblée régulière du 14 mai 1979, une résolution portant le numéro 68-7879-C concernant la cession au Service des Loisirs de Ste-Marie d'un droit de passage afin de permettre la circulation à bicyclette sur une partie des terrains de l'École polyvalente Benoit-Vachon de Sainte-Marie.

Copie de la susdite résolution peut être obtenue par tout intéressé en s'adressant au bureau du soussigné, 30 ouest, rue Champagnat, Lévis, pendant les heures de bureau. Donné à Lévis, ce quatrième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Ghislain Guay
Directeur général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HAUTERIVE
650-11-00033-79
No surintendant: 013066

COUR SUPERIEURE

(En matière de faillites)

Dans l'affaire de la faillite de: ALAIN POULIOT, Représentant, (219-253-135), domicilié et résidant au 89, Hogue, Sept-Îles, P.Q. G4S 1S4.

DEBITEUR
Avis est par les présentes donné que Alain Pouliot, du 89 Hogue, Sept-Îles, P.Q., a fait cession de ses biens le 26e jour de mai 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27e jour de juin 1979, à 11:00 heures de l'avant-midi, au Palais de Justice de Sept-Îles, 425, boul. Laure, Sept-Îles, P.Q.

Date de Québec, ce 31e jour de mai 1979.

JEAN-GERMAIN HUOT,
SYNDIC

Bureau de: LEBLOND, BUZZETTI, HUOT & ASSOCIÉS, SYNDICS, 621, boulevard Charest est, Québec, P.Q. G1K 3J5
Téléphone: 525-4641

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE par la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette aux propriétaires inscrits le 4 juin 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Municipalité à l'égard d'un immeuble riverain aux zones PA/6, PA/7, PB/11, RAB/42, RAB/43, RAB/67, RAB/58, RAB/10, PA/9 et PB/12, plus précisément dans le secteur des rues St-Gabriel, Marianne, Des Loisirs, St-Georges, St-Alphonse, Place Chambord et Vauluce.

QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 4 juin 1979, a adopté le règlement numéro V-546 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro V-460 afin de régulariser la marge latérale gauche du lot 210-3" situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 4 juin 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, société commerciale ou association, peuvent demander que le règlement susdit fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la loi des Cités et Villes et, qu'aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures, les 26 et 27 juin 1979, au bureau de la municipalité, situé au 1575, rue Turmel, à l'Ancienne-Lorette.

QUE pour être considérés habiles à voter et pour se prévaloir de la procédure susdite, les propriétaires de chaque zone visée au paragraphe 1 du présent avis, et ayant les qualités requises plus haut mentionnées, doivent présenter à la soussignée assistante-greffier de la Ville de l'Ancienne-Lorette, dans les cinq (5) jours de la date de publication du présent avis, une requête à cet effet signée par au moins douze (12) d'entre eux ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE
CE 5 JUIN 1979.

Linda M. Simard
Ass.-greffier

Université Laval

APPEL D'OFFRES

PROJET: Sciences de l'administration — Aménagement du deuxième sous-sol.

PROPRIÉTAIRE: Université Laval.

OBTENTION DES DOCUMENTS
Les documents préparés par le Service des terrains et bâtiments de l'Université Laval peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur à la Centrale d'énergie, Cité universitaire à compter du 4 juin 1979 contre un dépôt de cinquante dollars (\$50) fait sous forme de chèque visé. Cette somme sera remise au soumissionnaire sur réception des plans en état d'être réutilisés, au plus tard deux semaines après l'ouverture des soumissions. Si les plans sont retournés après cette date, le dépôt sera confisqué. Des copies additionnelles peuvent être fournies au prix coûtant.

SOUSSIONNAIRES
La soumission de chaque soumissionnaire devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre de l'Université Laval au montant de trente mille dollars (\$30,000) ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance. Seuls les entrepreneurs dont le bureau d'affaires est dans la région immédiate de la ville de Québec sont autorisés à soumissionner.

ENTREE DES SOUMISSIONS ET OUVRETTURE DES SOUMISSIONS
Pour tous les entrepreneurs, le jeudi 21 juin 1979, à 16h., heure en vigueur localement, au bureau de Monsieur Gérard Bisailon, Directeur du Service des terrains et bâtiments, Centrale d'énergie, Cité universitaire, Québec G1K 7P4. Pour les soumissionnaires, le mardi 19 juin, à 16h., heure en vigueur localement au même endroit.

AVIS: Le propriétaire ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Cité universitaire, Québec

Commission Scolaire La Jeune Lorette

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE CHAUVEAU
AVIS PUBLIC

Avis est donné afin de faire connaître les résultats des mises en candidature dans six quartiers de la Municipalité scolaire la Jeune Lorette.

QUARTIER No 2
Monsieur Dominique Drouin, réélu
Tailleur de cuir

QUARTIER No 4
Monsieur André Paquet, réélu
Analyste en gestion

QUARTIER No 5
Monsieur Jacques Allard, élu
Conseiller d'orientation

QUARTIER No 10
Dans le quartier no 10, il y aura élection le 11 juin 1979, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, à l'école Morissette, 46, rue St-Louis, Loretteville entre messieurs:
Jacques Dion, agent d'information
et
Yves Renaud, avocat

QUARTIER No 12
Dans le quartier no 12, il y aura élection le 11 juin 1979, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, à l'école La Source, 204, boul. des Etudiants, Loretteville entre messieurs:
Roger J. Bertrand, représentant
et
François Miller, conseiller en pédagogie

QUARTIER No 13
Monsieur Louis Brindamour, réélu
contremaître-instructeur

Donné à Loretteville, ce cinquième jour de juin 1979.

JEAN-MARIE PEPIN,
Président d'élections.

**CITÉ DE LAUZON
APPEL D'OFFRES**

Avis est par les présentes donné que la Cité de Lauzon, comté de Lévis, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

Projet 79-5 Fourniture de gravier.
Le projet comprend la fourniture des quantités suivantes de pierre ou gravier concassé:

Section 1: 11,400 tonnes
Section 2: 19,900 tonnes

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION:
Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec pourront, en vue de présenter une soumission, se procurer les documents de soumission à l'endroit suivant:

Bureau du Greffier
Cité de Lauzon
35, rue Bargoné
Lauzon

Les documents complets de soumission seront disponibles contre un dépôt fait au nom de la Cité de Lauzon au montant de \$25. Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

CONDITIONS DE SOUMISSION:
Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de la Cité de Lauzon au montant de:

Section 1: \$4,000
Section 2: \$7,000

Les soumissions seront reçues au bureau du Greffier jusqu'à 16:00 heures, le 21 juin 1979.

Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Cité de Lauzon ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions lors de la réunion convoquée à cette fin, le 21 juin 1979, à 16:00 heures, à l'hôtel de Ville de Lauzon.

Donné à Lauzon, ce 29 mai 1979.
MICHEL FORTIN, greffier

**CITÉ DE LAUZON
APPEL D'OFFRES**

Avis est, par les présentes, donné que la Cité de Lauzon, comté de Lévis, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET 79-5: PAVAGE.
Le projet inclut des travaux de réfection et de construction de fondation et de pavage de rues, selon les quantités suivantes:

Section 1: 4,900 tonnes fondation
3,000 tonnes pavage
Section 2: 2,500 tonnes pavage

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION:
Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec pourront, en vue de présenter une soumission, se procurer les documents de soumission à l'endroit suivant:

Bureau du Greffier
Cité de Lauzon
35, rue Bargoné
Lauzon.

Les documents complets de soumission seront disponibles contre un dépôt fait au nom de la Cité de Lauzon, au montant de \$50. Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

CONDITIONS DE SOUMISSION:
Les soumissions devront être accompagnées 1) d'un cautionnement de soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de la Cité de Lauzon au montant suivant:
Section 1: \$7,000
Section 2: \$4,000
2) d'une lettre d'intention pour chaque section.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention "SOUMISSION PROJET NO 79-5". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant la mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe avec la mention "PROJET NO 79-5".

Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Cité de Lauzon ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions lors de la réunion convoquée à cette fin, le 21 juin 1979 à 16 heures, à l'Hôtel de Ville de Lauzon.

Donné à Lauzon, ce 29 mai 1979.
Michel Fortin, greffier

LA VILLE DE QUÉBEC

ZONAGE AGRICOLE

AVIS est, par les présentes, donné, en vertu de l'article 47 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'une assemblée publique aura lieu, vendredi le 15 juin 1979, à 19:30 heures, à l'École Notre-Dame-Neiges, 25, boulevard Gastonguy, dans le district Neufchâtel, de la Ville de Québec, pour entendre les représentations de toute personne intéressée par la délimitation de la partie de la zone agricole située dans la Ville de Québec.

Seront étudiées, lors de cette assemblée, la proposition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de même que la contre-proposition de la Ville, relativement à la délimitation de cette zone agricole.

Les personnes intéressées peuvent, lors de cette assemblée, faire des représentations à la Ville et en aviser la Commission ou lui en transmettre copie.

La Commission propose d'inclure dans la zone agricole les territoires identifiés par A et B sur le plan ci-haut.

A — territoire que la Ville propose d'exclure de la zone agricole;
B — territoire que la Ville consent à inclure dans la zone agricole;
C — territoire que la Ville demande d'ajouter à la zone agricole.

Les personnes intéressées peuvent, lors de cette assemblée, faire des représentations à la Ville et en aviser la Commission ou lui en transmettre copie.

Québec, le 4 juin 1979.

Le greffier de la ville,
ANTOINE CARRIER, avocat.

Quatre Québécois morts dans le Cartiercliffe Hall

THUNDER BAY, Ontario (d'après PC) — Les six victimes de l'incendie qui a ravagé le cargo canadien Cartiercliffe Hall, mardi, ont été identifiées hier. Quatre d'entre elles sont de la ville de Québec.

Ce sont MM. Pierre Beaupré, Larry

Cormier, Raoul Delisle et Rosario Paquet. Les autres victimes sont MM. Colin Springer et Charalambos Georgiou, tous deux de Montréal.

L'incendie a éclaté dans la salle des machines alors que le cargo naviguait sur les eaux du lac Supé-

rieur. Le feu continuait de faire rage à bord alors que le bateau était remorqué au port de Thunder Bay.

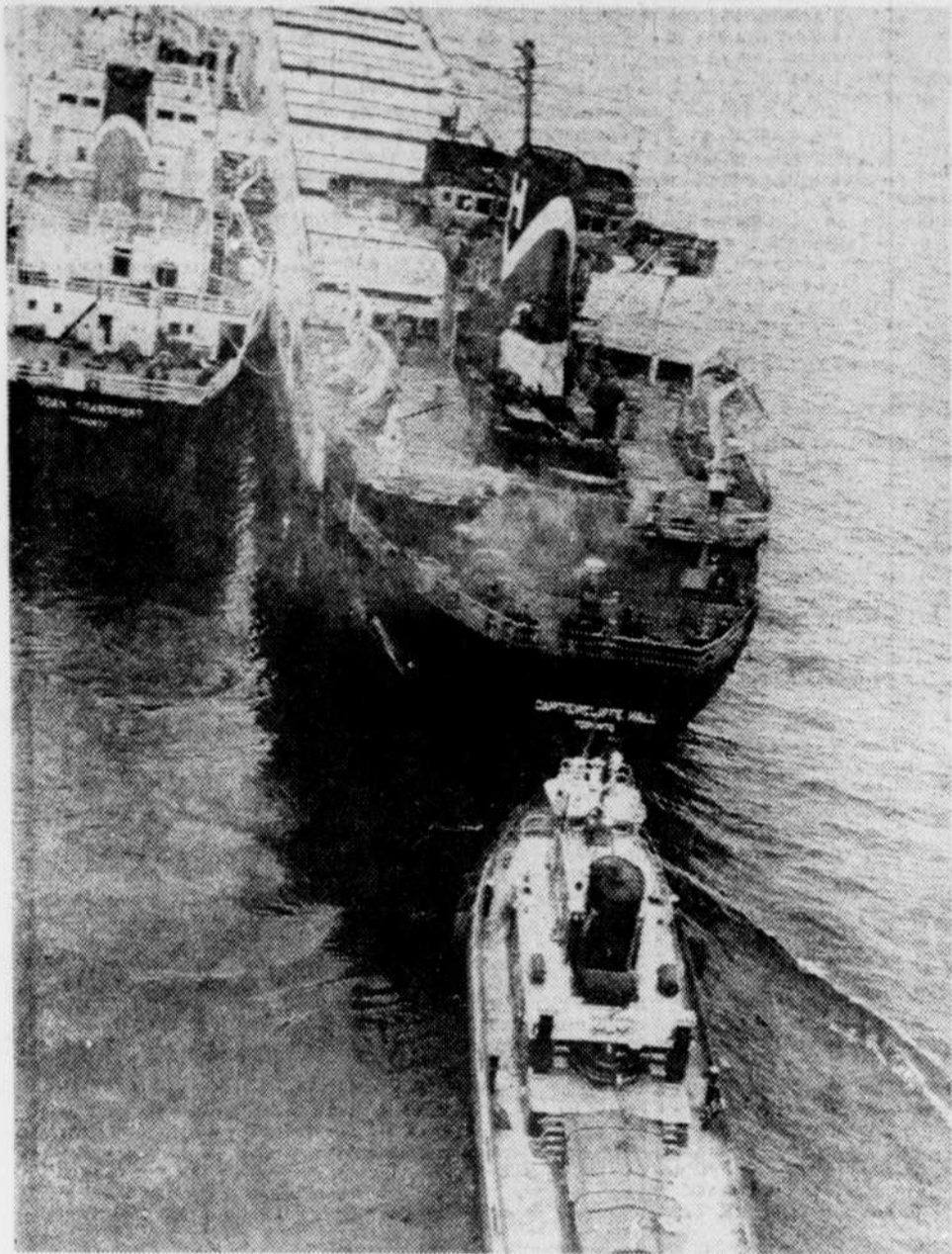
Des 25 membres d'équipage, 19 ont donc pu être sauvés dont cinq blessés,

parmi lesquels quatre Québécois, dont la condition était considérée comme sérieuse, hier. Ce sont les Québécois Raymond Boudreau, âgé de 49 ans, capitaine du cargo, et brûlé sur 36 pour 100 de son corps; Jean-Claude

Langlois, 44 ans, brûlé à 14 pour 100; François Chouinard, 19 ans, brûlé à 8 pour 100; et Paul Boisvert, 56 ans, dont l'état est considéré comme critique, et qui a subi des brûlures sur 96 pour 100 de son corps.

L'identité du cinquième blessé demeure inconnue.

La cargaison de blé du cargo serait intacte. Une enquête sera entreprise incessamment par les gardes-côtes canadiens et américains.



Le Cartiercliffe Hall, encore fumant, a été toué par deux remorqueurs jusqu'au port de Thunder Bay, hier.

Annonce

POUR UNE VIEillesse HEUREUSE

Beaucoup de gens s'imaginent que le troisième âge est synonyme d'ennui, de désespoir et de mauvaise santé. Pourtant, bon nombre de personnes ayant atteint cette période de leur vie connaissent une existence remplie de satisfactions. Dans Selection du Reader's Digest de juin, lisez comment il est possible de vous y prendre pour vieillir heureux et vous assurer une vie plus longue et plus productive. Un spécialiste en gérontologie sociale explique, entre autres, l'importance de rester actif physiquement et mentalement, de mener une vie saine et de s'assurer des ressources financières suffisantes. Pour en savoir davantage sur cet important sujet et retirer le maximum de votre retraite, procurez-vous Selection de juin aujourd'hui même. En vente dans tous les kiosques à journaux.

LES JARDINS VERTS

LES PRODUITS DOMFOR SONT DISPONIBLES CHEZ LES DEPOSITAIRES SUIVANTS:

- | | | | |
|---|--|--|---|
| Plani-Vert Inc.,
558, Trans-Canada ouest,
Levis, Québec. | Gérard Bourbeau & Fils Inc.,
8285, 1 ^{re} Avenue,
Charlesbourg, Québec. | Centre Jardin Hamel Inc.,
4025, boul. Hamel,
Ancienne-Lorette, Québec. | Quincaillerie Corriveau Inc.,
1744, Chemin St-Louis,
Sillery, Québec. |
| Centre Jardin Beaupré Enr.,
2030, boul. des Chutes,
Beaufort, Québec. | Centre Jardin Ste-Foy,
Place de Villa, Voisin de l'arena,
Ste-Foy, Québec. | Jos. Labonté & Fils Inc.,
981, Commerciale,
St-Jean-Chrysostome, Québec. | |

Tout un goût!



C'est encore le produit original qui est le meilleur.

LA NOUVELLE CRAVEN "A" Ultra légère

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - "goudron" 1 mg, nic. 0.1 mg.

(((6/36)))

...vous pouvez

GAGNER \$448 000!*

tirage du vendredi 8 juin 1979

*gros lot approximatif cette semaine

BOUTIQUE



MASCULINE

Les citoyens que l'on remarque...

... pour leur allure classique, toujours de bon goût, ces hommes de ville choisissent la Boutique Masculine.

3195, chemin Ste-Foy
(Centre d'achats de la Colline)
Ste-Foy — 656-9508



Faire flèche de tout bois

La campagne référendaire du "Péquiou" est commencée. Or, de la façon où c'est commencé, préparez-vous à vivre une campagne plus "électorale" qu'une campagne électorale. Les péquistes ont décidé de faire flèche de tout bois. Ils seront partout, de toutes les fêtes dans tous les milieux. Et partout, ils prendront la parole. Et chaque fois, ils feront un rapprochement "d'égal à égal" avec le référendum.

La phrase clef qui circulera d'ici à ce que le référendum soit terminé est universelle et elle s'adapte à tous les discours pour toutes les occasions. Elle a été utilisée, cette semaine, par le ministre Louis O'Neill lors de l'inauguration d'un 19e restaurant "Le Coq Rôti" à Loretteville.

"Ce progrès, cette fête que nous célébrons est un petit peu à l'image de ce que nous allons faire au Québec, ensemble."

N'est-ce pas que c'est bien dit? N'est-ce pas que c'est la phrase qui termine bien tout discours référendaire? Vous l'entendez souvent, laissez-moi vous le dire.

Pour revenir au Coq Rôti, sachiez-vous que cette chaîne de 19 restaurants a été lancée en 1961, à Joliette? Qu'elle est la propriété de la famille Benny qui, à Joliette, élevait des poulets? Qu'on sert dans ces restaurants 525,000 oiseaux annuellement ou deux millions de livres de poulet?

La maison familiale 1979

Le club Kinsmen de Québec devrait normalement dévoiler les plans de la maison familiale Kinsmen 1979 lundi prochain, à 18h30, lors d'une conférence de presse au restaurant "La Fondue", à Vanier.

La maison familiale Kinsmen 1979, selon les renseignements que nous avons pu recueillir, devrait normalement être, cette année encore, une maison "ordinaire". Fini le temps des palaces que le gagnant

devait vendre parce qu'il n'était même pas capable de l'entretenir, les seules taxes lui coûtant aussi cher, sinon plus, qu'une hypothèque normale comprenant le capital, les intérêts... et les taxes.

Ce sera donc une belle maison, ni trop petite ni trop grande et qui, cette année, devrait être meublée avec un peu plus de goût. L'an dernier, plusieurs visiteurs avaient déploré la qualité de l'ameublement, avec raison. Il n'y avait rien à se "péter la tête sur les murs".

Quant à savoir si cette maison familiale Kinsmen sera, une fois de plus, dotée d'un système de chauffage à l'énergie solaire, cela demeure une "surprise". Nous ne le saurons pas avant lundi soir.

Le club Kinsmen avait fait plus de profits, l'an dernier, en présentant une maison "ordinaire" que l'année précédente en offrant le dernier de ses palaces préfabriqués.

Balconville

Au cours de la belle saison, CJRP et les rotisseries Coq Rôti présenteront six soirées populaires connues sous le nom de "balconville" dans la région de Québec.

Dans le cadre de son 10e anniversaire, CJRP présentera son premier balconville le 15 juin, à 20h, sur le "balcon" de la station radiophonique. Une pléiade d'artistes populaires participera à cette première de la saison: Michel Louvain, Patrick Zabé, Jacques Salvail, Daniel Hélu, Chantal Pary, Joey Spinetti et Patrick Norman. Patsy Gallant viendra couronner cette soirée "gratuite".

Les autres "balconvilles" de CJRP se dérouleront sur des balcons qui ne sont pas encore choisis les 5 juillet, 18 juillet, 1er août, 15 août et 5 septembre.

Chagrin prolongé

Un groupe de chercheurs cliniciens de l'école de psychologie de l'université Laval a élaboré un programme d'intervention auprès des gens aux prises avec des réactions de chagrin prolongé, c'est-à-dire des gens qui, après plus d'un an suivant la perte d'un être cher, présentent des difficultés d'adaptation à la réalité de la perte.

Dans le cadre d'une recherche sous la responsabilité du Dr Janel Gauthier, ce programme d'aide est offert gratuitement à ceux qui se trouvent dans cette situation. Vous n'avez qu'à communiquer avec Denise Pellerin, entre 9h et 17h, au numéro suivant: 656-7542.



pierre champagne
de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

L'ère des colonels

Dimanche dernier, le 27 mai, avait lieu au manège militaire de Saint-Malo, à Québec, le changement de commandement au 55e Bataillon des services du Canada (Québec). Le lieutenant-colonel André Daigle remettait son commandement au lieutenant-colonel Jean-Claude Laporte. Agé d'à peine 31 ans, le nouveau commandant est certainement un des plus jeunes lieutenants-colonels à commander une unité de milice dans la région de Québec.

Chorale de Sainte-Foy

Invitée par l'organisation des 5es chorales internationales qui se tiendront à Moncton du 11 au 19 août, la Chorale de Sainte-Foy sollicite l'appui financier de toute personne désireuse de les aider à réaliser ce projet. A cet effet, elle tiendra, dans la salle du conseil, le 13 juin à 20h, un cocktail-bénéfice qui lui permettra de défrayer le transport et le logement engendrés par cette représentation. On peut

obtenir des billets en communiquant à 657-4245.

La Tourmaline

La troupe folklorique La Tourmaline de l'Ancienne-Lorette se produira à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette les 9 et 10 juin à 22h et les fonds recueillis lors de ces spectacles serviront à financer les dépenses de la Troupe. Les billets ne sont pas chers.

Vive la France

Trois lauréats du 10e concours intercollégial d'éducation économique, organisé par la société "Les Artisans Cooprie", bénéficieront d'un stage d'observation de trois semaines en France, cet été. Ce sont Luc Marcoux de Sainte-Hénédine, étudiant au collège de Lévis; Anne Delisle, 18 ans, de Villeneuve, étudiante au collège Mérici; et Claude Gauthier, 19 ans, de Beauport, étudiant au séminaire de Québec. Luc Marcoux a également mérité le grand prix de \$500.

La Grande Bouffe

Les étudiants de l'université Laval seront sans doute heureux d'apprendre que le restaurant "La Couquerie", situé sur le chemin

Sainte-Foy, en face du complexe universitaire, vient d'être acheté par la compagnie "Gestion Resto", propriétaire de tous les restaurants A et W de la région de Québec et que, d'ici la mi-juin, on y trouvera un super A et W ayant pour nom "A et W La Grande Bouffe".

Pourquoi "La Grande Bouffe"? Parce qu'on a l'intention de se lancer dans un "fast food" plus spectaculaire que le "fast food" ordinaire. On y mangera encore des hamburgers, mais des hamburgers plus sophistiqués, plus bourgeois. Des "hambourgeois" qui seront présentés ouverts et au goût de chacun. Fini les "Mama Burgers", les "Bébé Burgers" et toute la famille Burger habituelle.

Taudis trop voyant

La rue Petit-Champlain devient de plus en plus belle. Elle serait même très belle si ce n'était de ce gros taudis qui vient la faire laide comme une femme trop maquillée.

Le gros taudis en question, tout le monde de la rue aimerait bien le voir disparaître puisqu'il ne sert plus à rien depuis des années.

Un groupe d'hommes d'affaires, connu sous le nom de "Les Placements RDP" a même offert \$40,000 au propriétaire du taudis pour l'acheter et le même groupe d'hommes d'affaires, déjà propriétaire du théâtre "Petit-Champlain" et de près de 50 pour 100 de la rue, était prêt à investir \$40,000 pour la démolition du hangar et l'aménagement du terrain dégagé. Le propriétaire du taudis ne veut rien savoir.

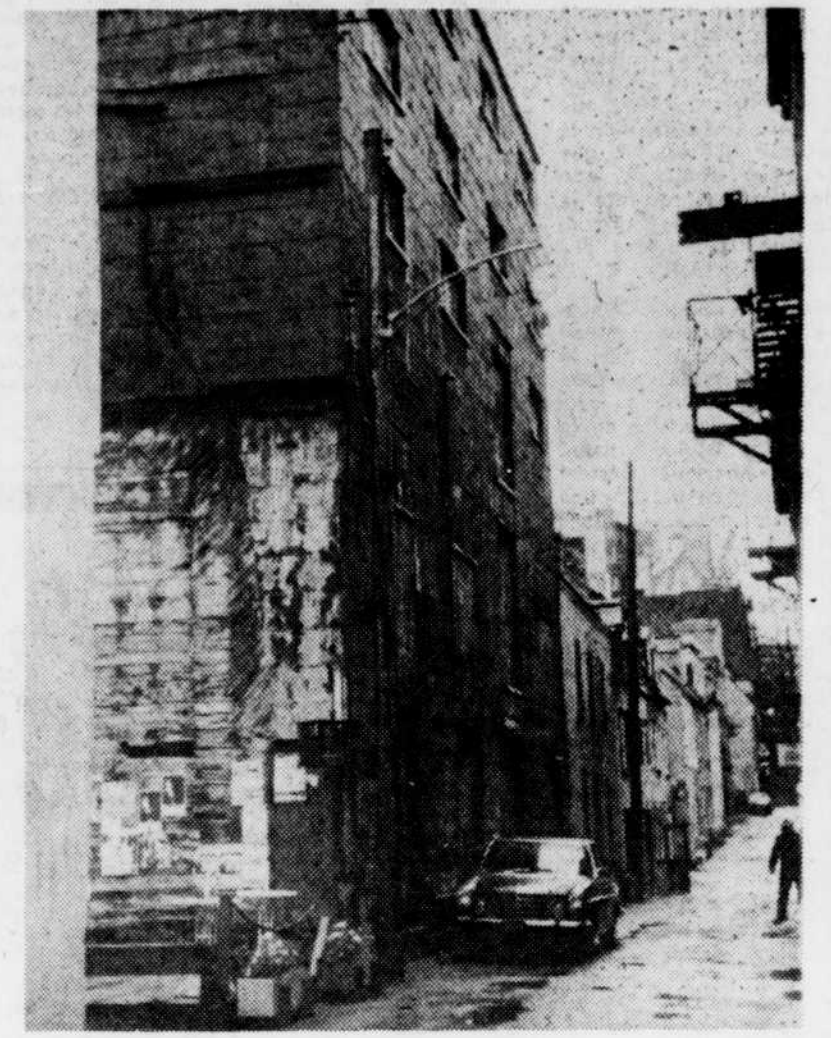
Le maire de la ville, M. Jean Pelletier, aurait même déclaré ré-

comment devant un ministre et un député que cette bâtisse était une "ignominie". Les déclarations passent mais les choses, aussi ignominieuses soient-elles, demeurent.

L'affaire est présentement devant les tribunaux. On devrait plutôt dire "traîne" devant les tribunaux. Tout le monde concerné s'abrite derrière le paravent des recours judiciaires, pour justifier la lenteur du dossier.

Pourtant, si la ville voulait déclarer ce taudis "danger public", à cause des grands dangers de conflagration et à cause des pièces de tôle qui s'en détachent régulièrement, elle pourrait certainement être plus "expéditive".

Comment se fait-il qu'une même administration peut être si rapide dans certains dossiers et si lente dans d'autres?



SunLife du Canada ouvre sa succursale Frontenac dans son nouvel édifice de Québec



**Succursale Frontenac
871, Chemin Saint-Louis, Québec**



M. Normand Gagnon

Le directeur de la nouvelle succursale FRONTENAC, M. Normand Gagnon, s'est joint à la Sun Life en 1970 où il a occupé les postes d'adjoint à la formation, gérant des ventes, inspecteur des agences, superviseur d'agence, directeur adjoint puis directeur de succursale.

La Sun Life à Québec

- Succursale Champlain: 2, avenue Chauveau
Georges LePage
Directeur 692-2012
- Succursale Frontenac: 871, Chemin Saint-Louis
Normand Gagnon
Directeur 683-2153
- Succursale Sainte-Foy: Bureau 410, Place Laurier
Olivier Côté
Directeur 653-2821

Direction générale du Québec
SunLife du Canada

La Fédération canadienne des municipalités se doit de repenser ses structures pour survivre

par Denis ANGERS

La Fédération canadienne des municipalités (FCM), dont le congrès annuel se terminait à Québec hier, est un organisme pan-canadien profondément malade. Depuis 1975, elle a perdu pas moins de 65 de ses 300 municipalités-membres et, hier, la rumeur circulait d'un éventuel retrait des villes de Toronto et d'Ottawa!

L'organisme a de toute évidence besoin d'un sérieux coup de jeunes et c'est justement là l'objectif que s'est donné le nouveau vice-président de la FCM, le maire de Québec, Jean Pelletier.

Dans une entrevue qu'il accordait au SOLEIL, M. Pelletier s'est dit d'avis que la fédération avait été jusqu'à maintenant "trop exclusivement tournée vers le gouvernement fédéral". "Il faut que cela cesse", d'enchaîner le maire de Québec, "et que nous nous donnions une orientation qui respecte la primauté du palier provincial dans le domaine des affaires municipales".

Dans cette optique, le nouveau vice-président entend se faire l'artisan, d'ici le congrès de Halifax en 1980, "d'un bouleversement profond de la structure de la FCM". Un bouleversement qui pourrait transformer cet organisme national en une "fédération des associations provinciales de municipalités".

Cette fédération d'associations — "plus conforme à l'esprit du fédéralisme canadien", de remarquer M. Pelletier — deviendrait l'émanation pan-canadienne d'associations déjà existantes au niveau provincial, telles l'Union des municipalités

ou l'Union des conseils de comté au Québec.

"Déjà, nous avons approché les dirigeants de regroupements municipaux de Colombie-Britannique, d'Ontario et du Québec", de révéler le maire Pelletier. "Et tous, ils nous ont réservé un accueil sympathique." Un tel rapprochement entre paliers national et provinciaux mettrait un terme aux actuels dédoublement d'efforts — et de cotisations — tout en permettant aux municipalités de coordonner leurs actions, en regard des problèmes qui les affligent à la grandeur du Canada.

Groupe de travail spécial

Les préoccupations du maire Pelletier étaient d'ailleurs celles des congressistes puisque, hier après-midi, ceux-ci ont donné mandat à un groupe de travail de "chercher des moyens pour modifier les structures de la FCM", dans une approche nettement plus "provincialiste".

Espérant ainsi attirer de nouveaux membres — et conserver tous les cotisants actuels —, la fédération s'est donné jusqu'à l'an prochain pour élaborer une nouvelle formule qui assurerait sa survie et le maintien de sa crédibilité.

"Il faut à tout prix revitaliser la FCM", soulignait la résolution adoptée par les congressistes sur ce thème, "car autrement, le mouvement de retraits risque de s'amplifier et de mettre en péril jusqu'à la viabilité financière de notre organisme".

Peine de mort, finances et "french power"

Au cours de cette dernière

journée d'assises, les membres de la FCM se sont par ailleurs prononcés, au terme d'un vif débat, pour le rétablissement de la peine de mort. Adoptée de justesse, cette résolution rejoignait une série de mesures coercitives déjà réclamées par la FCM, telles la répression des crimes commis par des détenus libérés sous conditions et l'imposition d'amendes sévères aux parents d'enfants tenus responsables de crimes de vandalisme...

Autre sujet brûlant, les finances municipales. Les congressistes ont réclamé une plus large part du gâteau fédéral, sous forme de subventions et d'exemptions fiscales. C'est ainsi qu'une des résolutions retenues reprend presque au mot au mot la promesse conservatrice de permettre que soient exemptés d'impôt les montants versés aux pouvoirs locaux en taxes municipales.

Autre problème financier, la hausse éventuelle des cotisations à la FCM s'est heurtée à l'opposition farouche des délégués, ceux-ci se prononçant pour le maintien à 3,5 cents per capita, de la contribution des villes-membres. Une contribution

qui, à Québec, se chiffre par \$6.000 annuellement.

Enfin, la FCM s'est donné un nouveau conseil d'adminis-

tration où le maire C.J. Purves, d'Edmonton, assumera la présidence. Le maire d'Etobicoke, en banlieue de

Toronto, M. Dennis Flynn, se partagera quant à lui la vice-présidence avec son homologue de Québec. S'ajoute-

ra à ce triumvirat le maire Paul-O. Trépanier, de Granby, président sortant. Pour ce dernier, une telle présence

francophone, encore jamais vue à la FCM, devrait suffire à y faire parler d'un nouveau "french power".

Notre Chef ferait des folies pour vous!

Même les menus courants sont toujours délicieux chez Holiday Inn, mais lancez donc un défi au Chef cuisinier. Essayez quelque chose d'intéressant et d'original pour votre prochaine réception ou réunion d'affaires. Faites confiance à Holiday Inn pour tout préparer en style... Nous organisons plus de réunions sociales ou d'affaires que n'importe qui au Canada. Alors, n'hésitez pas... donnez carte blanche à notre Chef... et votre prochaine réunion sociale ou d'affaires... aura un succès fou



Holiday Inn
Québec Centre Ville
395 Rue de La Couronne
Téléphone 647-2611

- 230 chambres
- Salles de réunions pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes
- Situé à côté d'un mail de 150 magasins

Holiday Inn, l'hôtel qui plaît le plus au monde.

430, avenue St-Sacrement
681-4124



Maguire
TOUT POUR LA MAISON

Profitez des beaux jours et du soleil avec un **FOUR MICRO-ONDES PANASONIC**

VOUS POUVEZ CHAUFFER

VOUS POUVEZ GUIRE

- un sous-marin: **30 secondes**
- un hot-dog: **30 secondes**

- une poitrine de poulet: **8 minutes**
- une pomme de terre: **3 minutes**

avec une cuisson sans chaleur

Procurez-vous un

FOUR MICRO-ONDES modèle 5510

avec plateau rotatif pour aussi peu que



\$ 459⁹⁵

- avec démonstration à domicile
- 2 ans de garantie totale
- 5 ans de garantie sur le Magnétron (économie d'électricité)

Une affaire pressante:

Notre célèbre valet de nuit électrique en acajou



Fabriqué en Angleterre par John Corby, ce magnifique valet de nuit est muni d'un presse-pantalon électrique qui refait le pli impeccable du pantalon, quelle que soit son épaisseur, parce qu'il possède neuf ressorts soigneusement tendus, deux coussinets de caoutchouc et deux interrupteurs, le tout fonctionnant automatiquement.

Mode d'emploi inclus.

\$325

16, de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035 Place du Royaume Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

pensey-y!

Maguire 1324, Maguire Sillery
Le Service
Téléviseurs - Audio - Ebénisterie - Lave-vaisselle -
Buanderie - Réfrigérateurs - Cuisinières de toutes
marques - Egalement, vente d'usagés.
681-7731

Pour votre protection, nous sommes membres de la CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUÉBEC.

master charge
CHARGEX
VISA
HAMCO

Nous acceptons vos chèques personnels.

MAGASIN LATULIPPE

LE PLUS GRAND CHOIX DE SACS DE COUCHAGE

WOODS ET AUTRES MARQUES
\$23⁵⁰ A \$339⁰⁰



SACS DE COTE

COURROIE D'ÉPAULE, CANEVAS KAKI

\$2⁸⁹

COUTEAUX DE CHASSE



Avec étui en cuir. Choix considérable

2⁹⁵ A 59⁹⁵

COUVERTURES GRISES



60 X 80"

\$7⁴⁹

SAC DE COUCHAGE \$17⁹⁵

CHAUD, LEGER, CONFORTABLE. DOUBLURE EN FLANELLETTE. 28"X72"

BATEAUX 2 PERSONNES \$89⁹⁵ COMPLET

VESTONS DE FLOTTAISON POUR LA PECHE \$16⁵⁰ A \$62⁵⁰

CHEMISES DE LAINE QUADRILLEES

ENFANTS 4 A 10 ANS **\$12⁵⁰**
DAMES 8 A 16 ANS **\$19⁹⁵**
DE TRAVAIL, AVEC BOUTONS, POUR HOMMES **\$10⁹⁵ A \$23⁹⁵**
DE SP RT AVEC GLISSIERE, POUR HOMMES **\$22⁹⁵**

VESTE INSECTIFUGE PROTECTION COMPLETE Contre les maringouins, mouches, etc. REUTILISABLE, AVEC SAC **\$21⁵⁰**

BLOUSONS EN CUIR HOMMES ET FEMMES. MODELES SPORT OU FLEURDELISES. CHOIX DE COULEURS **\$110⁰⁰ A \$145⁰⁰**

NOUS VENDONS DES VERS "MEXICAINS" POUR LA PECHE



au plus bas prix

Garca

PERMIS PECHE

BOTTES D'EQUITATION ANGLAISES

EQUITATION CULOTTES D'EQUITATION ANGLAISES Hommes, femmes, garçons et filles. **\$40⁹⁵ A \$69⁹⁵**
BOMBES D'EQUITATION Hommes femmes et enfants. **\$26⁹⁵**
NOUVELLES BOTTES EN CUIR BOULET \$95⁰⁰
BOTTES D'EQUITATION ANGLAISES EN CAOUTCHOUC HOMMES, FEMMES, ENFANTS. **\$15⁹⁵ ET \$17⁹⁵**

PONCHOS REVERSIBLES \$6⁹⁵ A \$13⁹⁵

GILETS OUAÏÉS GRIS OU BLEUS \$8⁹⁵ A \$13⁹⁵

HAVRESACS

\$23⁵⁰ \$47⁹⁵ \$42⁵⁰ \$13⁹⁵ \$29⁹⁵ \$6⁹⁵

TENTE TOURISTE Woods POLES EXTERIEURS. Armature en acier, tapis de sol, toit jaune. **\$79⁹⁵**

TENTES BLANCHES "PROSPECTEUR" \$105 A \$399

BOTTES DE PECHEUR \$21⁹⁵



BOTTES-CULOTTES \$24⁹⁵



PARKAS \$14⁹⁵



CHAPEAUX ANTIMOUCHES pour la pêche \$3.50



ECHANGEUR DE MONNAIE 16, 50, 100, 250 \$7⁹⁵ A \$19⁹⁵

USTENSILES POUR SCOUTS ALUMINIUM COMPACT, SOLIDES, PRATIQUES. \$2⁹⁵ A \$10⁵⁰



PARKAS REVERSIBLES imperméables garçons et filles 10 A 20 ANS Hommes et femmes \$12⁹⁵ A \$14⁹⁵

PUP TENTE de NYLON COMPACT \$29⁹⁵ A \$49⁹⁵

GOURDES EN ALUMINIUM \$3⁷⁵

MALLES EN ACIER \$26⁹⁵ A \$37⁵⁰

JUMELLES TASCOCO \$39⁹⁵ A \$150⁰⁰

LOCATION Equipement de camping: TENTE, SACS DE COUCHAGE, POELE, FANAL, CHAUFFERETTE, ETC. \$14⁹⁵

MATELAS PNEUMATIQUES POUVANT ALLER A L'EAU 30X75" \$13⁵⁰

MAGASIN LATULIPPE

637, RUE ST-VALLIER OUEST, - TEL.: 522-2996



NOUS ACCEPTONS VOS CHEQUES PERSONNELS

STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT